

RAPPORT ANNUEL 2021



PRIX ET QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS



I. Faits marquants 2021	3
II. Le territoire desservi	3
1. Une gestion multi-filières des déchets	3
a. Les obligations de la collectivité.....	3
b. Les actions de la collectivité	4
2. L'organisation générale	5
a. Périmètre d'exécution du service	5
b. Les moyens.....	5
c. Principaux équipements.....	5
d. Les prestataires de services et de fournitures	6
III. Le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)	6
1. Le compostage individuel	6
2. Le compostage de proximité	7
3. Le lombricompostage	7
4. La promotion du réemploi	8
5. La limitation des imprimés publicitaires	8
6. Prêt de matériel pour manifestations	9
IV. Comparaison avec les objectifs régionaux et nationaux...	9
1. Objectifs Régionaux	9
2. Objectifs nationaux	10
3. Comparaison	10
V. Les indicateurs techniques	11
4. La collecte	11
a. Les différents types de collecte et moyens.....	11
b. Évolution des tonnages.....	12
c. Répartition des tonnages par service de collecte	12
d. Ratios par habitant.....	12
e. Part des déchets assimilés	13
5. Le traitement	13
a. Filières de valorisation et de traitement.....	13
b. La collectivité, adhérente au SIFAGE	14
c. Évolution par filière de traitement.....	14
6. Résultats 2021 par service	16
a. Les déchèteries	16
b. Service « Allô encombrants »	19
c. Collecte des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR).....	19
d. Collecte sélective des emballages ménagers	21
e. Collecte des cartons DIB en porte-à-porte	23
f. Fourniture et maintenance des bacs	23
g. Fourniture, pose et maintenance des conteneurs (semi-)enterrés	23
h. Collecte des DASRI	24
i. Collecte et gestion des incivilités.....	25
j. Plateformes de compostage du Pays de Gex	25
k. UVE de Valsérhône	26
l. Décharges de Baraty, Pougny et Saint Jean de Gonville	26
VI. Les indicateurs financiers	27
1. Vision globale des dépenses budgétaires 2021	27
a. Les dépenses de fonctionnement.....	27
b. Les dépenses d'investissement	28
c. Rémunération des marchés de prestation de service	28
d. Contribution versée au SIFAGE	28
2. Le mode de financement	28
a. Les recettes.....	28
b. Facturation de la redevance incitative	28
c. Ratios	29
3. Gestion de la redevance incitative	30
VII. La communication	31
VIII. Glossaire	32
IX. Annexes	33
Annexe 1 – Répartition des habitants sur le territoire	34
Annexe 2 - Les services de collecte par commune	35
Annexe 3 - Filières de transformation des déchets collectés en déchèteries	36
Annexe 4 - Planning des collectes	37
Annexe 5 - Planning collecte des DASRI	38



I. Faits marquants 2021

L'année 2021 a été marquée par l'ouverture de la quatrième déchèterie intercommunale en avril, ainsi que par celle de la Ressourcerie intercommunale en novembre, toutes deux situées sur la commune d'Ornex. Ces 2 installations sont contiguës afin de faciliter la gestion des flux et de pouvoir mutualiser l'utilisation d'équipements.

Cette déchèterie vient ainsi compléter le réseau, qui, une fois achevée avec les futurs sites prévus à Divonne-les-Bains et sur le secteur Gex/Echenevex, permettra à chaque habitant de disposer de ce service à moins de 10 minutes de son domicile.

La Ressourcerie du Pays de Gex est un pas important pour la politique de réduction des déchets. Son activité permet de détourner des filières classiques de recyclage des objets de la vie courante, dont l'état permet, après un contrôle et un nettoyage, de retrouver une seconde vie. L'exploitation de cette activité a été confiée pour 8 ans à ALFA3A, association d'insertion par l'activité économique, après une procédure de concession de service public.

Après une année 2020 difficile, la Maison des Usagers Gessiens a progressivement retrouvé un fonctionnement normal, le renfort en effectif des agents d'accueil garantissant une réactivité dans le traitement des demandes des usagers en fin d'année 2021.

Les services de collecte et les déchèteries n'ont pas connu de période d'arrêt ou de fermeture.

Afin d'apporter une première réponse à la problématique des incivilités, un avenant a été passé au marché de prestation des collectes avec SUEZ RV, afin de renforcer le ramassage hebdomadaire des dépôts irréguliers de déchets retrouvés au pied des conteneurs d'ordures ménagères et de tri.

Après une baisse marquée sur tous les flux en 2020, on note sur cette année 2021 une reprise à la hausse importante des tonnages réceptionnés en déchèteries, ainsi que des déchets verts traités sur les deux plateformes de compostage, pour atteindre des niveaux jamais constatés sur ces vingt dernières années. La production d'ordures ménagères par habitant quant à elle, continue de décroître.

Les demandes en composteurs individuels sont moindres qu'en 2020, mais restent soutenues. On ne constate pas de reprise significative d'installation de nouveaux sites de compostage collectif.

Les résultats de l'étude menée par le SIFPAGE sur le futur schéma de gestion des biodéchets ont été présentés en octobre 2021 et serviront à l'élaboration des actions pour respecter les échéances réglementaires de 2024. Les préparatifs pour la mise en place effective de l'extension et de la simplification des consignes de tri des emballages ménagers au 1er janvier 2023 ont débuté.

II. Le territoire desservi

La Communauté d'agglomération du Pays de Gex regroupe 27 communes (dont 3 situées dans la vallée de la Valserine) et compte 104 228 habitants¹ répartis sur près de 400 km².

Voir Annexe 1
Répartition des habitants sur le territoire

1. Une gestion multi-filières des déchets

a. Les obligations de la collectivité

De par ses statuts, la Communauté d'agglomération est chargée de la collecte, de la valorisation et du traitement des déchets ménagers et assimilés. Les différents services mis en œuvre permettent de collecter la totalité des catégories de déchets ménagers qu'une collectivité doit obligatoirement assumer. Les services sont également ouverts aux déchets assimilés et à une certaine partie des DIB-DAC, qui restent cependant de la responsabilité de leur producteur.

¹ Source : population DGF 2020 de l'INSEE



Les dispositions de l'article 2 de la loi du 15 juillet 1975 modifiée, qui définit le service d'élimination des déchets des ménages, circonscrivent le service public local aux déchets des ménages quelle que soit leur nature. La collecte, le transport, le tri et le traitement des déchets ménagers constituent donc une obligation pour la collectivité.

En revanche, le service de collecte ou de traitement effectué pour les autres déchets, déchets assimilés et déchets Industriels Banals (DIB-DAC), reste facultatif. Les articles L.2224-14 et R.2224-28 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) stipulent que la collectivité peut assurer également l'élimination des autres déchets (commerces, artisans, services, établissements publics ...), qui « eu égard à leur caractéristique et à leur quantité, ne nécessitent aucune sujétion technique particulière de collecte et de traitement. Cette possibilité se limite aux déchets non dangereux ».

b. Les actions de la collectivité

Depuis la mise en place des premières structures intercommunales (1992), les élus du Pays de Gex ont mené une politique environnementale de gestion des déchets résolument tournée vers le recyclage et la valorisation. Cette politique, initiée par le SIVU DE L'EST GESSIEN, a été poursuivie et développée par la l'intercommunalité, pour qu'un déchet devienne le plus souvent possible un produit valorisable.

Ci-contre, l'historique des principales évolutions des schémas de collecte et de gestion :



2. L'organisation générale

a. Périmètre d'exécution du service

Les 104 228 habitants² (+1,5 %) ainsi que les 1 864 artisans/commerçants et les 379 administrations et communes du Pays de Gex bénéficient des différents services de collecte (voir V.1.a). Cependant, en raison du contexte géographique, touristique et de l'antériorité de certaines collectes spécifiques, 4 communes bénéficient de services spécifiques :

Mijoux et Lélex : la collecte des ordures ménagères est réalisée en conteneurs semi-enterrés avec des fréquences adaptées à la saison touristique. Le service de la déchèterie mobile de la Valserine est actif 8 mois de l'année selon une fréquence bimensuelle. La collecte de deux hameaux de la commune de Lajoux, limitrophes, est effectuée par la CAPG dans le cadre d'une convention passée avec le SICTOM du Haut Jura.

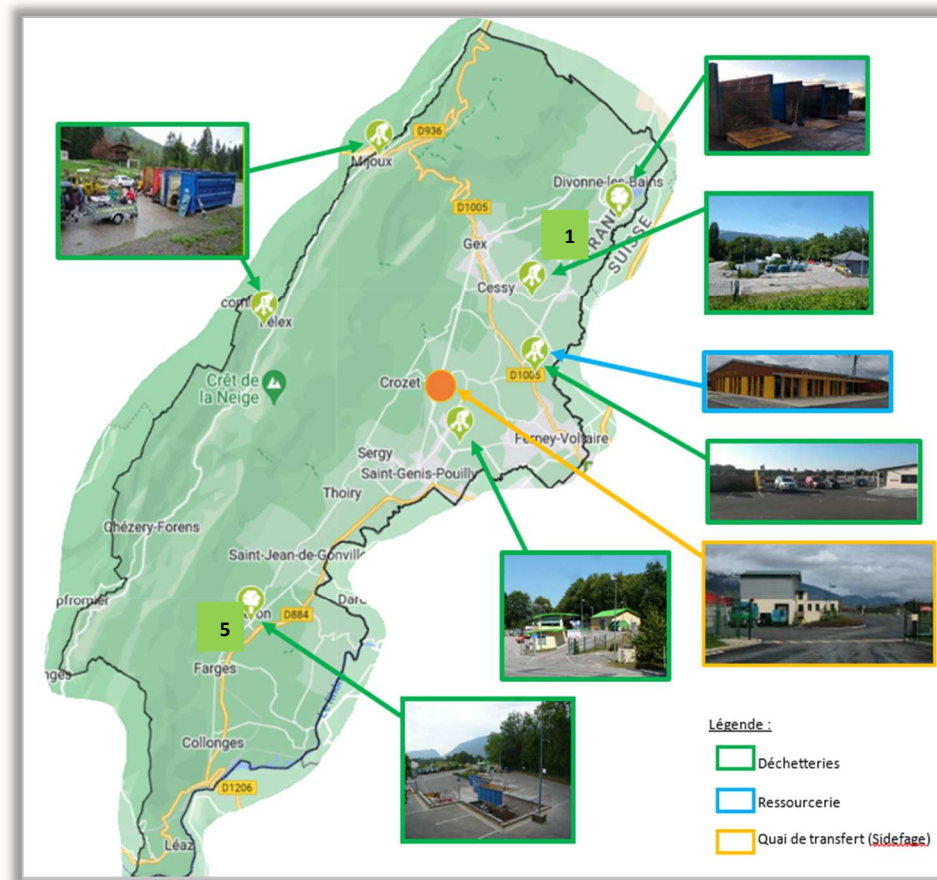
Léaz et Chézery-Forens : Par convention, les 1436 habitants de Léaz et Chézery-Forens ont accès aux déchèteries de la Communauté de Communes du Pays Bellegardien.

b. Les moyens

Pour réaliser la collecte et le traitement des déchets, Pays de Gex agglo exécute les services en régie, fait appel à des prestataires privés ou délègue certaines compétences au SIDEFAGE ainsi qu'à des éco-organismes.

Pour assurer les services en régie et le suivi des prestataires, le service Gestion et Valorisation des Déchets de l'Agglo basé à Prévessin-Moëns, compte 34 personnes à la fin de l'année. La comptabilité et la communication sont assurées par les services situés au siège administratif de la collectivité à Gex.

c. Principaux équipements



Plateformes de compostage :



5-Plateforme compostage Baraty



1-Plateforme compostage Versonnex

² Source : population DGF 2020 de l'INSEE

d. Les prestataires de services et de fournitures

Plusieurs marchés de prestations de services et de fournitures ont été passés par l'Agglo du Pays de Gex pour les équipements et l'exécution des collectes ou de traitement demandant des moyens techniques spécifiques. La ressourcerie est exploitée par un contrat de concession.

Nom	Prestations	Marchés en cours et montant sur la durée totale (€HT)
SUEZ CENTRE EST/NABAFFA (Agence de St Genis Pouilly, 01)	Évacuation des bennes déchets encombrants, déchets verts, gravats, bois, ferrailles...des déchèteries vers les filières recyclage/traitement (lot 2)	Mars 2019 / durée 3 ans+1 (5,039 M€)
TRIADIS (Beaufort, 39)	Évacuation des DDM des déchèteries vers les filières spécifiques (lot1)	Mars 2019/ durée 3 ans+1 (415 k€)
SUEZ CENTRE EST (Chambéry-73), (Agence de St Genis Pouilly 01)	- Collecte en porte-à-porte : OMR et assimilés, collecte sélective des immeubles, DIB-DAC cartons - Collecte en conteneurs semi-enterrés (de proximité)	Janvier 2019 / durée 4 ans+2 Avenant août 2021 : collecte dépôts irrégulier au pied des CSE (11,949 M€)
SULO (St Priest-69)	Maintenance, entretien et lavage des conteneurs semi enterrés (de proximité)	Janvier 2019 / durée 3 ans +1 Avenant n°1 en avril 2019 (2,7 M€)
Atelier Gessien de Collecte et de Recyclage (AGCR) (St Genis Pouilly, 01)	- Service « Allô Encombrants » porte-à-porte et quartiers prioritaires -Agent valoriste à la déchèterie de St Genis-P., récupération d'objets en vue de leur réemploi	Octobre 2019, renouvellement convention + avenants/ durée 25 mois (121 k€/ Janvier 2019, renouvellement convention + avenants / durée 34 mois (29,53 k€/)
ALFA 3A (01)	Exploitation de la ressourcerie intercommunale d'Ornex	Contrat de concession novembre 2021 / 8 ans (1,995 M€)
TRADIM (Paris, 75)	Solution logicielle d'hébergement de la base de données et de facturation de la redevance incitative et des droits de dépôts en déchèterie	Juillet 2018 / durée 5,5 ans +2 (201,2 K€)
CORUS (Lyon, 69/Annecy, 74)	Éditique : impression et envoi des factures de redevance	novembre 2021 / durée 1an et 2 mois + 3 ans (275 k€)
MAUFREY (38)	Transport des encombrants vers l'UVE ³	Février 2021 / durée 1 an (300 k€)

³ UVE = Unité de Valorisation Énergétique



III. Le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)

Le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) permet d'orienter la politique publique du cycle des déchets vers l'économie circulaire et l'intégration de la prévention des déchets, en amont des étapes de collecte et de traitement des déchets.

Le PLPDMA 2016-2020 étant arrivé à son terme, un processus de concertation avec l'ensemble des acteurs concernés a été initié pour aboutir à un nouveau programme d'actions. Ainsi, une Commission Consultative d'Élaboration et de Suivi (CCES) a été constituée en mai 2021 afin de participer à l'élaboration du PLPDMA 2021-2026 et sera réunie chaque année pour en assurer le suivi.

1. Le compostage individuel

Cette pratique permet de composter les biodéchets (déchet de cuisine d'origine végétale et déchets de jardin) afin que les premiers ne soient plus collectés avec les ordures ménagères et les seconds ne soient plus transportés systématiquement en déchèterie.

Afin d'encourager cette pratique, la collectivité met à disposition gratuitement un composteur aux foyers en faisant la demande ainsi qu'un guide du compostage. Elle remplace gratuitement les composteurs délivrés il y a plus de 10 ans. Depuis 2016, les usagers ont également la possibilité d'acheter un second composteur.

En 2016, le marché de fourniture des composteurs a été reconduit auprès de la Fabrique des Gavottes à Bois d'Amont pour 4 ans. Les composteurs sont en bois traité en autoclave et répondent au label « Produit du Parc Naturel Régional du Haut-Jura » et à la norme NF Environnement.



Composteur individuel



Depuis le début de l'opération en 2003, **13 838 composteurs ont été distribués** (dont **764 en 2021** : 31 demandes d'achat, 301 premières demandes, 127 demandes de remplacement car composteurs de plus de 10 ans, 100 demandes de remplacement car nouvel occupant). Trois volumes sont disponibles pour répondre aux différents besoins des utilisateurs : 400, 570 et 820 litres.

En 2021, 5 réunions d'information sur le compostage ont été organisées, disponibles également « à distance ». Près de 100 foyers ont été sensibilisés.

Selon l'ADEME, un composteur réduit en moyenne de 150 kg à 185 kg/hab./an les quantités de déchets à la charge de la collectivité. Les composteurs distribués en 2021 ont permis d'éviter à minima 264 tonnes de déchets à traiter.



Communication : guides, réunions d'information et stands

2. Le compostage de proximité

La collectivité a souhaité rendre possible ce geste de prévention des déchets aux usagers n'ayant pas de jardin individuel. C'est pourquoi depuis 2012, l'Agglo (en partenariat avec le SIDEFAGE) accompagne les projets de compostage collectif.



Site de compostage collectif composé de 3 composteurs dont 1 renforcé

En fonction des besoins, un ou plusieurs composteurs sont installés sur un espace vert commun de la copropriété. Certains professionnels et administrations bénéficient également de ces équipements (écoles, hôtels, etc.).

Au démarrage, une réunion d'information est organisée sur la copropriété et un suivi terrain est assuré régulièrement par le SIDEFAGE la première année.

En 2021, **11 nouveaux sites ont bénéficié de composteurs collectifs** et de cet accompagnement (6 immeubles représentant 88 foyers et 5 établissements privés ou publics). Dans les immeubles, on estime le taux de participation des foyers entre 60% à 70%.

À ce jour, **139 sites** en ont ainsi été équipés.

Selon l'ADEME, la quantité de déchets de cuisine compostables (préparations et restes de repas) est estimé à environ 75 kg/hab. participant/an. En 2021, les nouveaux sites de compostage collectif ont permis d'éviter la production de 11 tonnes de déchets.

3. Le lombricompostage

Le lombricompostage est une alternative au compostage pour les usagers n'ayant pas la possibilité d'installer de composteur individuel ou collectif.

Depuis 2013, ce sont désormais **555 foyers** qui en sont équipés.

En 2021, **92 foyers** ont pu récupérer un lombricomposteur lors de l'une des **9 réunions** de distribution et d'information proposées. 17 lombricomposteurs ont été retournés, dans le cas de déménagements essentiellement.

Selon les estimations de l'ADEME, avec la mise en place des nouveaux lombricomposteurs en 2021, le lombricompostage permet d'éviter le traitement de 51 tonnes de déchets (40 kg/hab./an).



Lombricomposteur et guide



4. La promotion du réemploi

Souhaitant concilier l'objectif de réduction des déchets ménagers avec des problématiques d'insertion professionnelle et sociale, Pays de Gex agglo a signé une convention dès 2013 avec l'Atelier Gessien de Collecte et de Recyclage (AGCR - Atelier Chantier d'Insertion basé à Saint Genis Pouilly) afin qu'il assure la présence d'un agent valoriste, plusieurs jours par semaine, sur la déchèterie de Saint Genis Pouilly. Les objets collectés via l'espace réemploi étaient alors redirigés vers les ateliers et boutique solidaire de l'AGCR.

En 2016, la création d'une Ressourcerie a été inscrit dans le programme d'actions du service gestion et valorisation des déchets 2015-2019 et dans le Programme Local de Prévention des Déchets 2016-2020.

Ainsi, un bâtiment de 2000 m² a été construit par la collectivité à Ornex sur une parcelle contiguë à la nouvelle déchèterie.

L'exploitation de la Ressourcerie a été confiée dès le 1^{er} novembre 2021 et pour 8 ans, via un contrat de concession de service public, à ALFA3A, structure d'insertion par l'activité économique. Elle remplace les activités de réemploi assurées jusque là par l'AGCR.

Ressourcerie
Du Pays de Gex



La Ressourcerie assure 4 missions principales : la collecte, la valorisation (nettoyage, vérification, remise en état, relooking, etc.), la vente et la sensibilisation au développement durable.

Sur les 2 mois d'activité en 2021 :

- 24,7 tonnes d'objets ont été détournées des filières classiques de la déchèterie grâce à la collecte des objets réemployables en déchèterie ⁴ (4,7 tonnes au cours des 2 mois d'activité de la Ressourcerie)

⁴ Une seule déchèterie dispose d'un espace de réemploi mais à terme, toutes les déchèteries en seront équipées.

- 24,5 tonnes ont été déposées par les usagers directement sur le site de la Ressourcerie
- 1,6 tonnes ont été collectés via le nouveau service de collecte des objets à domicile en vue du réemploi (mis en place à l'ouverture de la Ressourcerie)
- 11.18 tonnes ont été vendues à la boutique de la Ressourcerie (y compris le stock initial provenant de l'activité de l'AGCR)

5. La limitation des imprimés publicitaires

L'ambition de la Communauté d'Agglomération du Pays de Gex à travers la campagne de sensibilisation « Stop pub » est de réduire la quantité de courriers non adressés (environ 40 kg reçus annuellement par chaque foyer).



Autocollant stop pub

Avec l'autocollant, les informations des collectivités (mairies, Communauté d'agglomération etc.) et les publicités adressées continuent à être distribuées.

Depuis 2012, cet autocollant est disponible dans toutes les mairies du Pays de Gex et aux accueils de la Communauté d'Agglomération.

Fin 2021, 24 948⁵ autocollants sont recensés sur les boîtes aux lettres du Pays de Gex, soit 49,8% des boîtes aux lettres.

⁵ Source : La Poste, mars 2021



6. Prêt de matériel pour manifestations

En 2021, 11 organisateurs de manifestations ont sollicité la collectivité pour la mise à disposition temporaire de bacs DIB (facturés à la levée) et de prêt de bacs de tri (dont 1 nettoyage de printemps organisé par une Mairie).

De plus, 4 organisateurs supplémentaires ont bénéficié du prêt de gobelets réutilisables.



Bac DIB pour les déchets non recyclables - 770 litres



Bacs operculés pour les emballages recyclables – 240 et 340 litres



Gobelets lavables

IV. Comparaison avec les objectifs régionaux et nationaux

1. Objectifs Régionaux

Le Plan Départemental de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux de l'Ain (PDPGDND) a été remplacé par le Plan Régional : la région Auvergne-Rhône-Alpes a adopté son PRPGD ainsi que son Plan Régional en faveur de l'économie Circulaire (PRAEC) le 19 décembre 2019, avec des objectifs nouveaux de valorisation et réduction des déchets.

Les axes prioritaires sont les suivants :

- réduire à la source, en stabilisant la production de déchets malgré la croissance démographique et économique. L'objectif est de **réduire de 12% le gisement des déchets ménagers et assimilés et déchets d'activité économique d'ici à 2031** (soit -50 kg par an et par habitant par rapport à 2015) ;
- développer fortement la valorisation matière des déchets pour atteindre un **taux de valorisation de 65% en 2025 et 70% d'ici à 2031** (54% en 2015) pour les DNDNI et un taux de 77% pour les déchets du BTP en 2031 (74% en 2016) ;
- **réduire l'enfouissement de 50% dès 2025.**

Ce plan s'intègre dans le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) approuvé par la Région le 20 décembre 2019.

2. Objectifs nationaux

La Loi sur la Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV) - 17/08/2015

Le décret n° 2015-1827 du 30 décembre 2015 portant diverses dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets stipule que les collectivités doivent désormais comparer leurs performances avec les objectifs nationaux. Il convient donc de comparer les résultats de l'Agglo avec les objectifs de la LTECV dont l'année de référence est 2010.

La loi n°2020-105 de février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (dite loi AGECE), présente de nombreuses mesures à l'encontre de tous les acteurs concernés, pour réduire la production de déchets et fixe de nouvelles échéances et objectifs de tri, de valorisation et de réduction.

3. Comparaison

La gestion mise en place par l'Agglo permet de respecter les objectifs de valorisation et de réduction.

À noter que pour la mise en décharge, l'éloignement du résultat par rapport à l'objectif est à relativiser étant donné que les tonnages mis en décharge avaient déjà fortement baissé avant l'année de référence 2010 (-40%).

	Données Pays de Gex Agglo*						Objectifs à atteindre		
	2010	2015	2018	2019	2020	2021	LTECV (base 2010)	AGEC (base 2010)	PRPGD AURA (base 2015)
Taux valorisation matière et organique	48%	52%	53%	56%	55% **64%	56% **64%	55% en 2020 65% en 2025	/	** 65% en 2025 70% en 2031
Évolution DMA kg/habitant	-	-12%	-12%	-15%	-18% /2010 -5,9% /2015	-11,% /2010 +1 % /2015	-10% en 2020	-15% en 2030	-12% en 2031 -50 kg/hab./an
Évolution taux de mise en décharge	-	37%	26%	28%	13% /2010 -18% /2015	+73% /2010 +26% /2015	-30% en 2020 -50% en 2025		-50% en 2025

Basé sur la quantité produite de déchets non dangereux non inertes (hors gravats, piles et DMS) et hors DEEE pour AURA

** intégration de la valorisation des mâchefers

V. Les indicateurs techniques

4. La collecte

a. Les différents types de collecte et moyens

Les différents déchets sont collectés selon plusieurs modes de collecte complémentaires :

Déchets	Mode de collecte	Conditions
Ordures ménagères résiduelles et déchets assimilés	Porte-à-Porte (PAP), en bac roulant, 1 à 2x/semaine CSE de proximité avec badge d'accès ⁶ 1x/semaine voire plus si nécessaire	Bacs pucés Badges
Cartons DIB des commerces	PAP sur 12 communes 1x/semaine en ZAE et centre-ville En déchèteries	2m ³ maximum par ramassage
Emballages ménagers recyclables en 3 flux (hors verre PAP)	PAP sur 17 communes 1x/semaine Apport Volontaire aux points verts En déchèteries	6 logements et + pour le PAP
Encombrants ménagers	En déchèteries PAP sur inscription	Sur appel « Allô encombrants » ou formulaire site
Déchets verts	En déchèteries Plateforme capricorne Plateformes de compostage	
Déchets de bricolage divers et déchets assimilés	En déchèteries	Condition de volume selon les flux
Déchets Ménagers Spéciaux	En déchèteries	
Déchets d'équipements électriques et électroniques	En déchèteries	
Déchets d'activité de soins à risques infectieux	Service de collecte itinérant + en pharmacies / éco-organisme DASTRI	

⁶ Adaptation des moyens sur Mijoux et Lélex : fourniture de sacs prépayés

Les bennes de collecte mises en service par SUEZ sont conformes aux normes Euro 6 et possèdent des équipements techniques permettant de réduire la consommation de carburant.



Benne de collecte

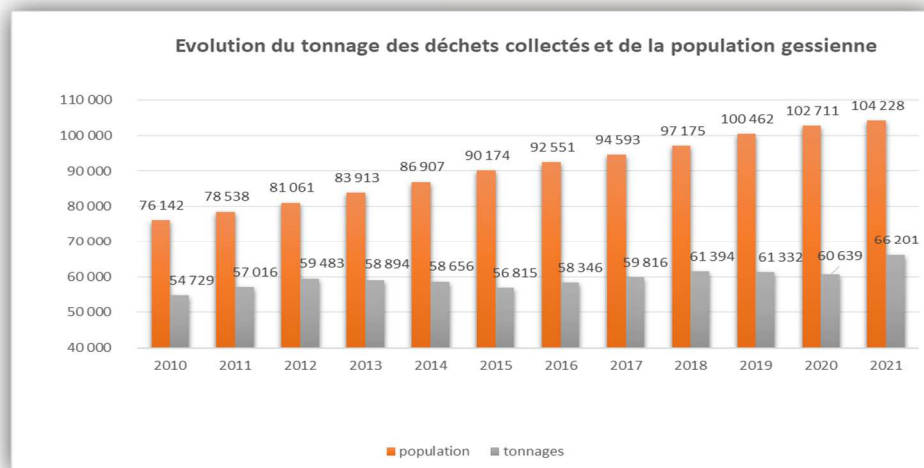
La collectivité assure aussi :

- La **fourniture et la maintenance** des bacs OMR, DIB-DAC, cartons et tri sélectif, ainsi que la maintenance et le lavage des conteneurs de proximité
- La **mise à disposition de bennes** pour des opérations exceptionnelles (nettoyages de printemps, gens du voyage, etc.) et pour les dépôts sauvages.
- La **collecte des dépôts irréguliers** au pieds des conteneurs (semi)-enterrés d'OMR, et colonnes de tri.
- Un rôle de conseil et de vérification des **permis de construire** pour l'application du règlement de collecte - emplacements et dimensionnement des points de ramassage des conteneurs (semi)enterrés de proximité.
- L'**information et la sensibilisation** aux bons gestes de tri sélectif et de réduction des déchets, ainsi que sur la valorisation (avec l'aide des ambassadeurs du tri et du compostage du SIDEFAGE).
- La fourniture de **composteurs et de lombricomposteurs**.

Les conditions d'exécution des collectes sont précisées par 2 arrêtés communautaires : « Règlement intercommunal de collecte des déchets ménagers et assimilés sur le territoire du Pays de Gex » et « Règlement intérieur des déchèteries intercommunales du Pays de Gex ». Ils sont consultables sur le site internet de l'Agglo.

b. Évolution des tonnages

Tous déchets confondus, ce sont **66 201 tonnes** de déchets qui ont été collectées en 2021, soit une augmentation de +9,2% par rapport à 2020.



Cette importante évolution entre 2020 et 2021 est principalement due :

- Aux tonnages des déchèteries : +20%,
- Aux tonnages des déchets verts : +11%.

Le tonnage des OMR collectées en 2021 est quasiment stable alors que la collecte sélective des emballages est en léger recul. Les gros cartons continuent leur progression, que ce soit en déchèterie ou en porte-à-porte, de + 20%.

La crise sanitaire avait impacté (à la baisse) les tonnages collectés en 2020, ce qui explique en partie l'importante évolution constatée en 1 an. En effet, ce bilan 2021 montre une progression de + 8% par rapport à 2019, soit un niveau progression entre 2 années jamais constaté en 20 ans.

c. Répartition des tonnages par service de collecte

Type de déchet	Tonnages			Évolution
	2019	2020	2021	2020 à 2021
Ordures Ménagères et assimilés ⁽¹⁾	18 625	18 005	18 035	+0,16%
DIB cartons / PAP	426	386	472	+22,4%
Encombrants ménagers /PAP	49	31	45	+45,9%
Déchets verts /plateformes de compostage ⁽²⁾	10 283	10 987	15 646	+10,6%
Déchèteries principales et mobile ⁽³⁾	24 489	22 655	27 205	+20,0 %
Points verts ⁽⁴⁾	5 998	7 304	7 118	-2,5%
Marchés ⁽⁵⁾	36	6	0	NS
Collecte sélective en PAP ⁽⁶⁾	1 554	858	799	-6,9%

⁽¹⁾ en porte-à-porte et en CSE pour les 27 communes du Pays de Gex

⁽²⁾ apports directs aux plateformes de compostage

⁽³⁾ yc les points verts présents sur les sites et les apports « Allô Encombrants »

⁽⁴⁾ sauf les points verts des 4 déchèteries

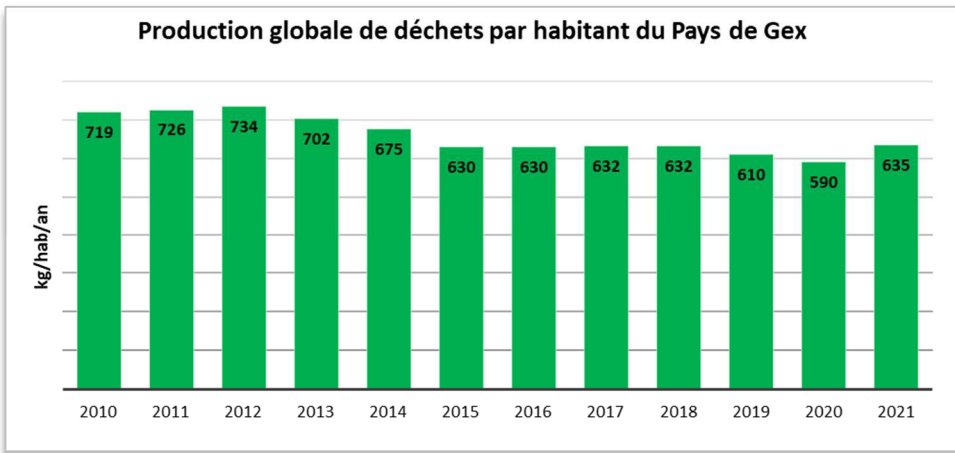
⁽⁵⁾ marchés « zéro déchets » en 2018 Divonne les Bains, 2019 Ferney-Voltaire et mars 2020 Gex

⁽⁶⁾ arrêt progressif de la collecte du verre en porte-à-porte en 2018 et 2019

d. Ratios par habitant

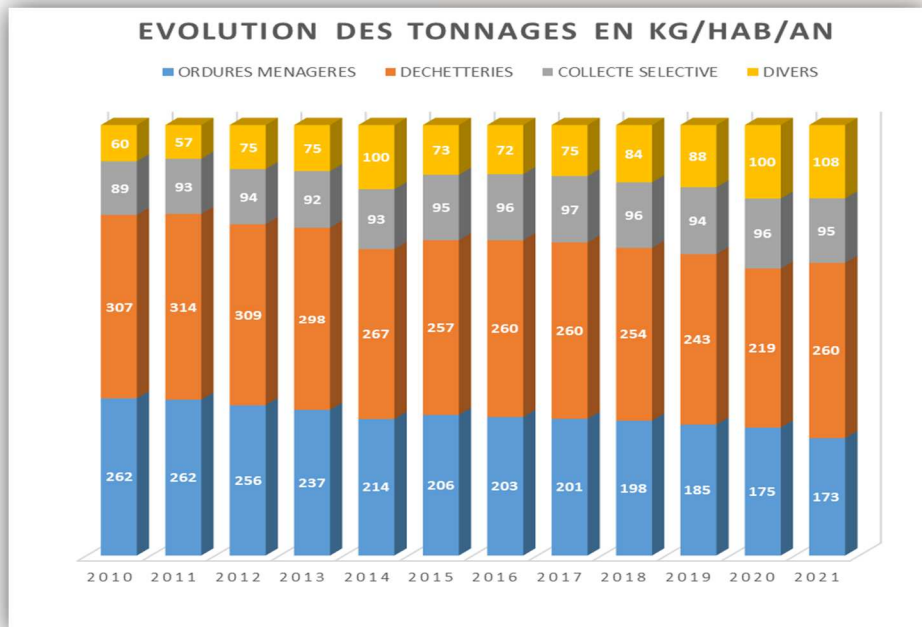
Après une hausse entre 2008 et 2012, la production globale de déchets par habitant, sous l'effet de la redevance incitative et des actions de prévention, a sensiblement diminué de 2013 à 2016. Il s'est ensuite stabilisé jusqu'en 2018, puis a diminué deux années consécutives pour remonter à 635 kg/hab/an en 2021.

Voir Annexe 2
Les services de collecte par commune



Pour la 4ème année consécutive, la quantité moyenne d’ordures ménagères par habitant est inférieure au seuil des 200 kg/hab/an. Il est de 173 kg/hab/an soit une diminution de -1,3% entre 2020 et 2021.

La performance globale de tri par habitant y compris les gros cartons, est en légère diminution (-0,9%), les flux verre et papier diminuent . Le ratio de collecte en déchèteries augmente de +18,5 % pour s’établir à 260 kg/hab/an.



e. Part des déchets assimilés

	Professionnels (t)	Global (t)	% professionnels
Déchèteries	2 632	27 057	10%
Apports directs plateformes de compostage ⁷	1 782	10 913	15,5%
Points verts		Non estimé	
OMR ⁸	4 220	18 035	23,4%
Cartons	472	472	100%
Total tonnages 2021	9 106	66 201	13,7 %

La part des déchets des professionnels n’évolue pas de manière significative d’une année sur l’autre.

5. Le traitement

a. Filières de valorisation et de traitement

La destination des déchets et leur mode de traitement sont différents selon leur nature et sont valorisés selon 3 modes complémentaires :

- la valorisation matière
- la valorisation organique
- la valorisation énergétique

⁷ Les apports des professionnels sur la plateforme capricorne sont estimés au volume

⁸ Estimations sur la base du volume collecté

Type de déchets	Destination	Valorisation
Ordures ménagères incinérables	UVE de Valserhône via quai de transfert de Crozet	Valorisation énergétique
Encombrants collectés en déchèteries	UVE de Valserhône via quai de transfert de Crozet	Valorisation énergétique
Déchets recyclables	Centres de tri	Valorisation matière
Déchets verts	Plateforme de compostage de Versonnex et Péron	Valorisation organique
DMS	Mêmes filières de traitements spécifiques aux déchets industriels dangereux	Incinération ou valorisation matière
DEEE	Filières de recyclage ou de traitements spécifiques	Valorisation matière énergétique
DASRI	Centre d'incinération spécifique	Valorisation énergétique
Déchets inertes	25% envoyés en centre de stockage pour matériaux inertes du Pays de Gex	75% réutilisés en travaux publics
Déchets résiduels non incinérables	Centre de stockage (ISDND) de Satolas (38) ou de Roche la Molière (42)	

b. La collectivité, adhérente au SIDEFAGE

Le Syndicat mixte Intercommunal de gestion des Déchets du FAucigny Genevois (SIDEFAGE) regroupe 444 120 habitants⁹ de 164 communes de l'Ain et de la Haute-Savoie.

⁹ Source : population DGF 2021 de l'INSEE



Quai de Transfert de Crozet

Il a pour objet la valorisation matière et la valorisation énergétique des déchets. Le SIDEFAGE gère l'UVE de Valserhône, le quai de compactage et de transfert des déchets incinérables (quai de Crozet), ainsi que la collecte sélective des points verts et le tri des emballages pour lesquels il a signé un contrat avec CITEO.

La compétence du traitement des déchets verts a été déléguée en 2000 au SIDEFAGE. Au 1^{er} septembre 2000, AWT a été retenu comme prestataire pour la gestion de la plateforme de compostage de Versonnex puis de celle de Baraty à son ouverture en 2011. Il a été reconduit en septembre 2020 pour l'exploitation des deux plateformes.



Plateforme de Baraty

Le rapport annuel d'activité 2021 est disponible en téléchargement sur le site internet du SIDEFAGE (<https://www.sidefage.fr/les-publications/>).

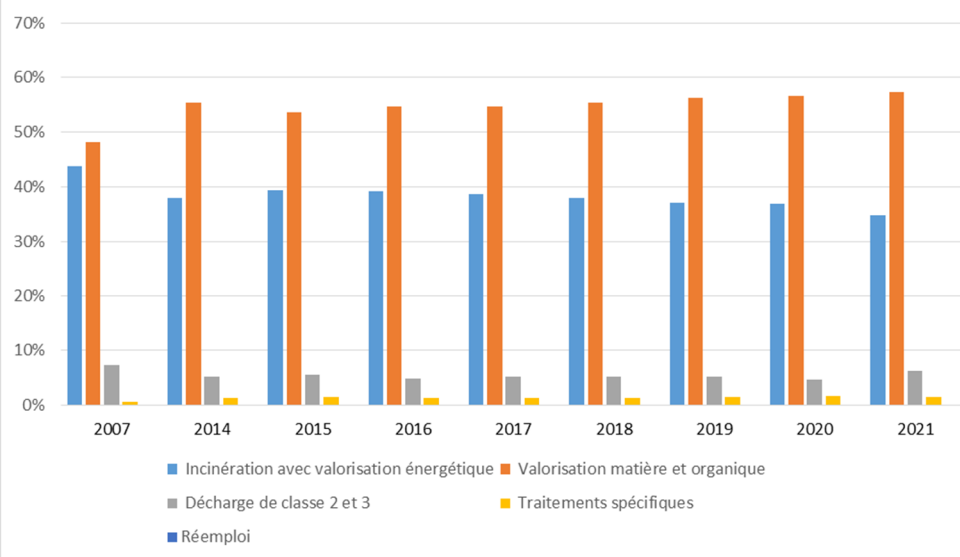
c. Évolution par filière de traitement

La part du recyclage et de la valorisation matière et organique est supérieure à l'incinération depuis 2007. Elle augmente progressivement chaque année et atteint 57,3 % en 2021.

Voir Annexe 3
Filières de transformation des déchets



Répartition des filières de traitement par année



Répartition des tonnages par mode de traitement :

Mode de traitement	2020	Répartition	2021	Répartition
incinération OM, DIB ⁽¹⁾	18 011	29,7%	18 035	27,2%
incinération des encombrants ⁽²⁾	4 360	7,2%	5 058	7,6%
valorisation / recyclage ⁽³⁾	19 802	32,7%	21 138	31,9%
valorisation / compostage ⁽⁴⁾	14 589	24,1%	16 778	25,3%
décharge de classe 3 ⁽⁵⁾	1 317	2,2%	1 533	2,3%
décharge de classe 2 ⁽⁶⁾	1 567	2,2%	2 617	4%
traitement spécifiques (DMS/DEEE)	974	1,2%	1 016	1,5%
réemploi	18	0,03%	25	0,04%
Total	60 639	100%	66 201	100%

Tonnages collectés sélectivement en vue d'une valorisation

- ⁽¹⁾ Collecte sur les 27 communes
- ⁽²⁾ y compris les encombrants de la déchèterie mobile
- ⁽³⁾ Déchèteries, collectes sélectives des emballages ménagers, cartons DIB
- ⁽⁴⁾ Déchets verts et souches
- ⁽⁵⁾ 25% des gravats sont envoyés en ISDI
- ⁽⁶⁾ Amiante – ciment et tout venant envoyés en ISDND

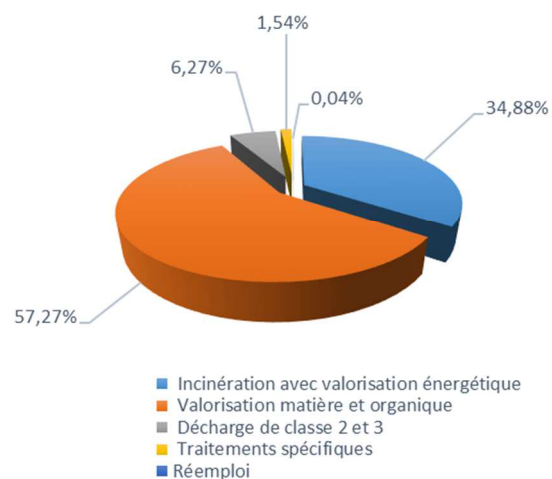
Évolution des tonnages par filière de traitement :

Filières de traitement	2019	2020	2021	2020 à 2021
Incinération avec énergie ⁽¹⁾	22765	22371	23093	+3,2%
Valorisation matière et organique ⁽²⁾	34474	34391	37916	+10,2%
Décharge ⁽³⁾	3183	2884	4151	+43,9%
Traitement spécifique ⁽⁴⁾	881	974	1016	+4,3 %
Réemploi	27	18	25	+37,6 %
Tonnage global	61330	60639	66201	+9,2 %

Tonnages collectés sélectivement en vue d'une valorisation

- ⁽¹⁾ Incinération OM, marchés, DIB et encombrants
- ⁽²⁾ Valorisation / recyclage et valorisation / compostage
- ⁽³⁾ Décharge de classe 2 et de classe 3 (déchets non inertes et inertes)
- ⁽⁴⁾ DMS et DEEE

Filières de traitement 2021



6. Résultats 2021 par service

a. Les déchèteries

Le Pays de Gex possède, depuis l'ouverture d'Ornex en avril, 4 déchèteries semi-urbaines, une déchèterie mobile dans la vallée de la Valserine et une « plateforme capricorne asiatique ». Cette dernière accueille spécifiquement les déchets verts des habitants de la commune de Divonne-les-Bains depuis 2016 et ceux de Grilly depuis 2017. Un broyage fin est opéré sur place afin de lutter contre la propagation de l'insecte, avant transport vers la plateforme de Versonnex.

Depuis mai 2018, les déchèteries principales sont accessibles par contrôle d'accès avec badge.

	St Genis Pouilly	Versonnex	Péron	Ornex	Vallée Valserine	Plateforme capricorne
Ouverture	1992	1995	1999	2021	2003	2016
Extensions	en 1997 et 2014	2001	-		-	-
Amplitude d'ouverture	8h30 à 12h et 13h30 à 18h (hiver 17h) du lundi au vendredi 8h30 à 18h (hiver 17h) le samedi 9h à 12h le dimanche				4 samedis par mois d'avril à novembre en alternance sur Mijoux et Lélex	Lundi, mercredi, jeudi, vendredi et samedi : 10h (hiver 9h)-12h30 et 13h30-18h (hiver 17h)
Déchets collectés (particuliers)	une quinzaine de catégories de déchets (voir annexe 3)				Encombrants, Ferraille DMS, Bois, Gravats	Déchets verts
Apports des entreprises et des administrations	Pesés et facturés				<i>Non concerné</i>	facturés au volume depuis 2021

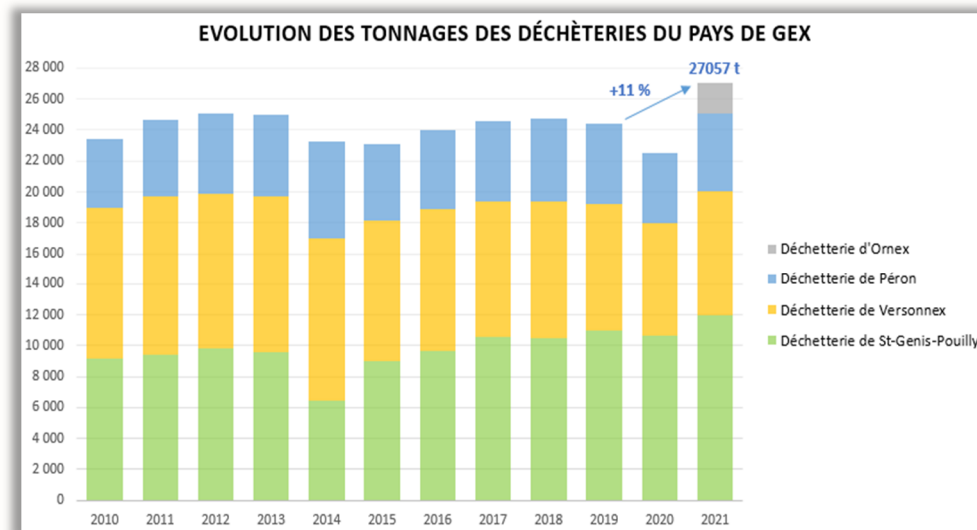
Résultats quantitatifs sur les 4 déchèteries principales :

Globalement en 2021, le tonnage en déchèteries a augmenté de +20% par rapport à l'année précédente. La nouvelle déchèterie représente 44% des tonnages supplémentaires et la progression des tonnages est constatée sur toutes les déchèteries. Celle de Saint-Genis-Pouilly accueille le plus fort tonnage.

	Total	St Genis P.	Versonnex	Péron	Ornex ⁽¹⁾
Tonnage total 2021	27 057	11 930	8 133	5 006	1 989
Répartition en %	100 %	44,1 %	30,1 %	18,5 %	7,3%
Évolution par rapport à 2020	+20,3 %	+11,7 %	+11,2 %	+11,3 %	NS
Tonnage des entreprises et des communes	2 632	1318	876	303	135
Part du tonnage des entreprises par rapport au tonnage total	10%	11%	11%	6%	7%

⁽¹⁾ ouverture en avril 2021

A noter que les tonnages de la plateforme capricorne sont uniquement comptabilisés au § « J. plateformes de compostage ».



Évolution des tonnages par catégories de déchets

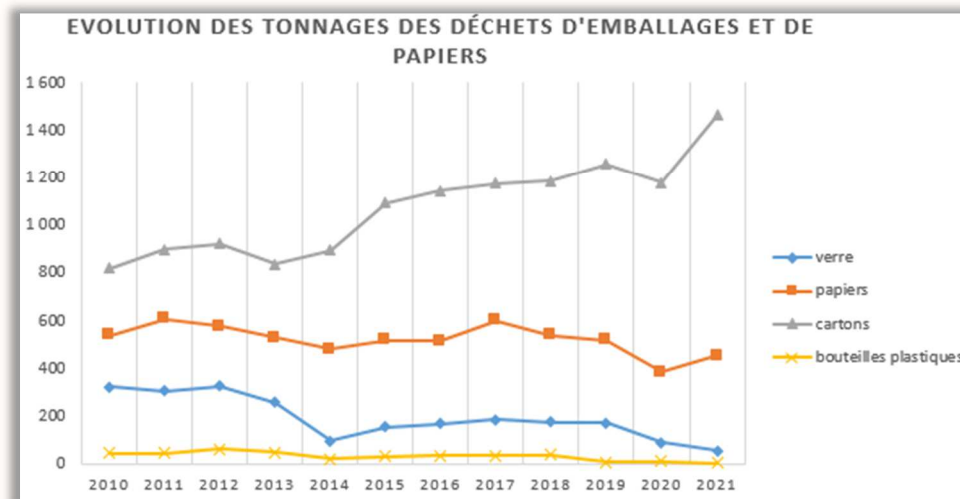
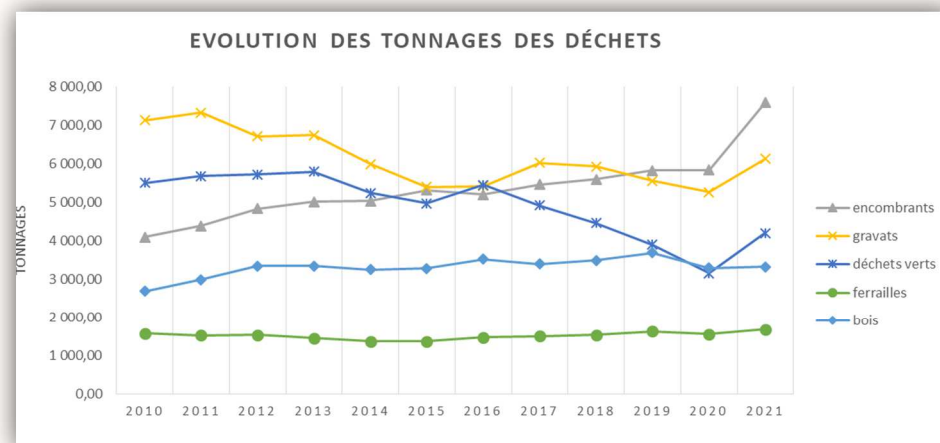
Catégorie	2010	2019	2020	2021	Évolution 2020/2021	Évolution 2010/2021
Encombrants incinérables	2942	4104	4360	5058	+16%	+71,9%
Encombrants classe 2	1156	1725	1480	2539	+71,6%	+119,6%
Gravats	7132	5559	5268	6133	+16,4%	-14%
Déchets verts	5505	3896	3164	4207	+33%	-23,6%
Ferrailles	1575	1626	1553	1682	+8,3%	+6,8%
Pneus	73	120	96	93	-3%	+27,6%
Bois	2692	3694	3293	3330	+1,1%	+23,7%
Verre	324	175	91	58	-36,6%	-82,2%
Papiers	539	520	387	455	+17,8%	-15,6%
Cartons	819	1258	1180	1464	+24,1%	+78,8%
Bouteilles plastiques	49	11	13	5	-63%	-89,9%
DMS (yc huiles et batteries)	165	188	229	215	-6,1%	+30,3%
DEEE – PEEFV	366	685	735	792	+7,7%	+116,5%
Ampoules - néons	0	2	1	2	+26%	-
Piles	6	8	9	8	-9%	+29%
Amiante - ciment	41	37	40	21	-47%	-48,9%
Espace réemploi	0	27	18	25	+34%	-
Placoplâtre ¹⁰	0	0	0	7	-	-
Eco-mobilier ¹¹	0	754	578	963	+66%	-
TOTAL TONNAGES	23385	24388	22495	27057	+20,3%	15,7%

Quatre flux connaissent une hausse de plus de 30% (encombrants classe 2, ecomobilier, déchets verts et réemploi). Les gravats, les encombrants incinérables, les cartons et papiers varient entre +16% et +24%.

Quelque flux sont à la baisse, comme les DMS, les piles, les pneus ou l'amiante-ciment.

¹⁰ Filière arrêtée courant 2017

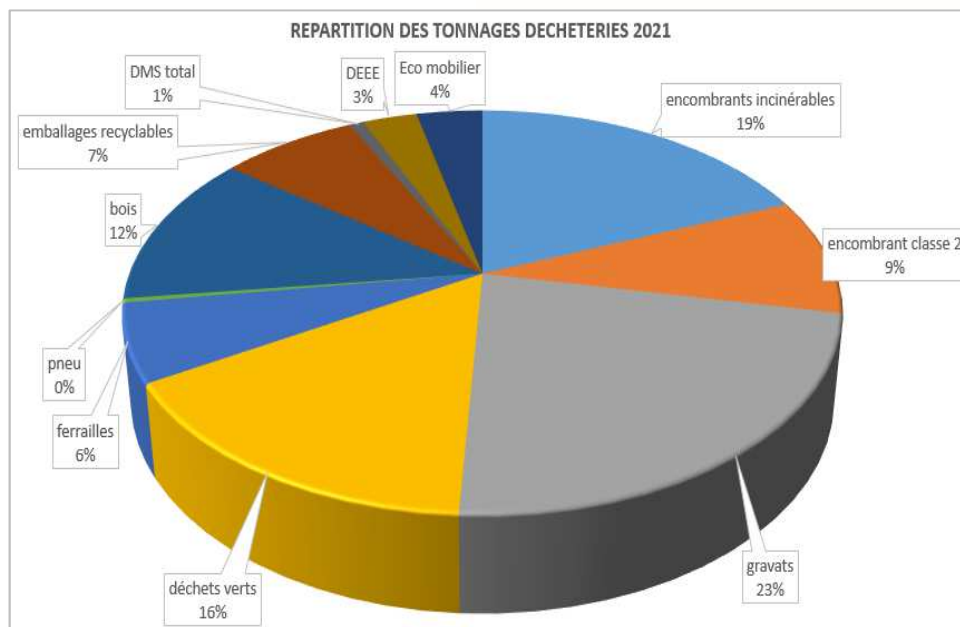
Les flux de verre et bouteilles plastiques (collectés en apport volontaire) ne font plus l'objet d'un pesage systématique en déchèterie mais sont bien comptabilisés dans les statistiques globales de collecte sélective.



¹¹ Filière débutée en mai 2017

Répartition des tonnages

La répartition des tonnages entre filières varie peu d'une année sur l'autre. Les déchets verts, les gravats et les encombrants représentent 67% des apports. Les métaux et le bois représentent 18% et les emballages recyclables 7%.



Résultats quantitatifs sur la déchèterie mobile de la Vallée de la Valserine :

Catégories	2010	2016	2017	2018	2019	2020	2021
DMS				Non quantifié ¹²			
Ferrailles	20	22	31	44	20	30	29
Encombrants	32	42	54	64	32	48	57
Bois	0	38	42	24	31	48	43
Gravats	0	22	23	19	18	34	19
Total	54	124	150	151	101	160	148

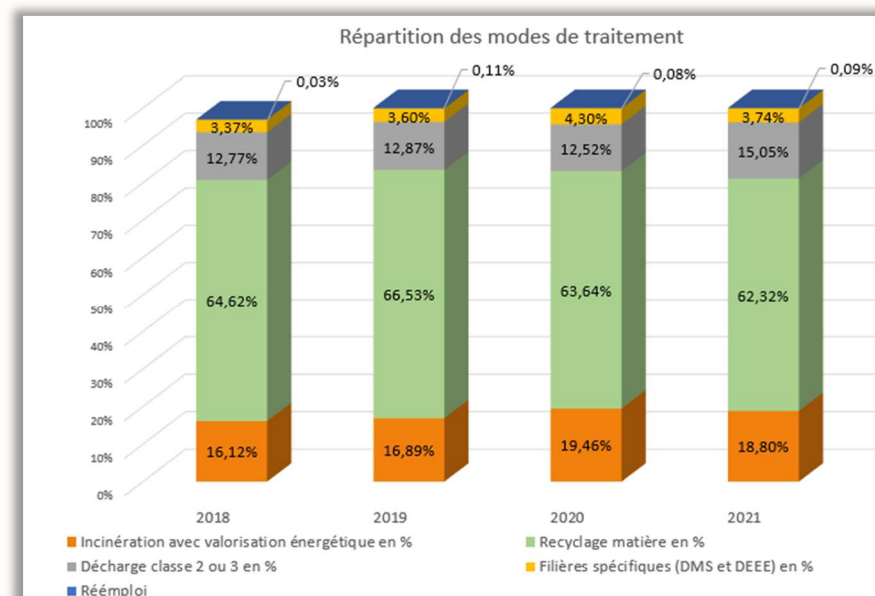
¹² Déchets traités via la filière des déchèteries principales

	Lélex	Mijoux	Total
2010	29	25	54
2019	41	60	101
2020	79	81	160
2021	78	70	148
Répartition 2021 :	53%	47%	100%

En 2013, la fréquence de la déchèterie mobile a été doublée, les horaires ont été modifiés et deux nouveaux flux ont été ajoutés afin de mieux répondre aux besoins des usagers. Les tonnages collectés en 2021 sont en diminution de 7,5% par rapport à 2020 et 61% sont valorisables (contre 70% en 2020).

Répartition des modes de traitement pour les 5 déchèteries :

La part des déchets envoyés en filière de recyclage est de 62%.

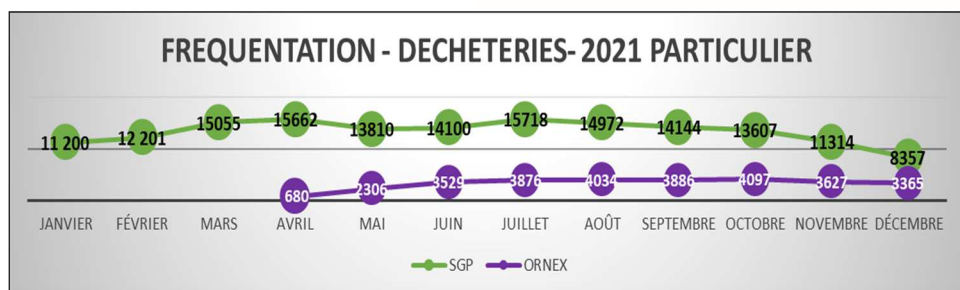


Exploitation des déchèteries principales

L'ouverture de la déchèterie intercommunale d'Ornex a permis de répartir la fréquentation mais celle-ci reste encore très soutenue sur les trois autres sites.

L'ADEME préconise 1 déchèterie pour 15 000 habitants. Avec 4 déchèteries, le Pays de Gex dispose d'un site pour 26 057 habitants. La sur-fréquentation, notamment le week-end, peut avoir une incidence sur la qualité du tri, le compactage des bennes ainsi que sur la sécurité des usagers et du personnel.

Ci-après, la fréquentation mensuelle des 2 sites bénéficiant d'un contrôle d'accès en continue (avec barrière) : Saint-Genis-Pouilly et Ornex.



La déchèterie de Saint Genis-Pouilly a été agrandie et mise aux normes en 2014 (sécurisation des quais de déchargement pour le déversement des déchets dans les bennes). Sur les 2 autres sites, la sécurisation s'est achevée en 2018. En 2019, une nouvelle signalétique a été installée sur les 3 sites.

Il n'y a pas eu d'accidents d'usager ni de personnel en 2021.

La nouvelle déchèterie dispose des dernières normes de sécurité et d'équipements spécifiques pour le vidage des gravats et déchets verts ainsi que d'une signalétique pédagogique sur les filières.



Trémie de déversement des déchets verts et quai de déchargement de la déchetterie d'Ornex

b. Service « Allô encombrants »

C'est un service complémentaire aux déchèteries et destiné aux particuliers qui n'ont pas les moyens de se rendre en déchèterie. La collecte est effectuée sur inscription de l'utilisateur auprès de l'AGCR (par téléphone ou via le site internet « monservicedechets.com »).

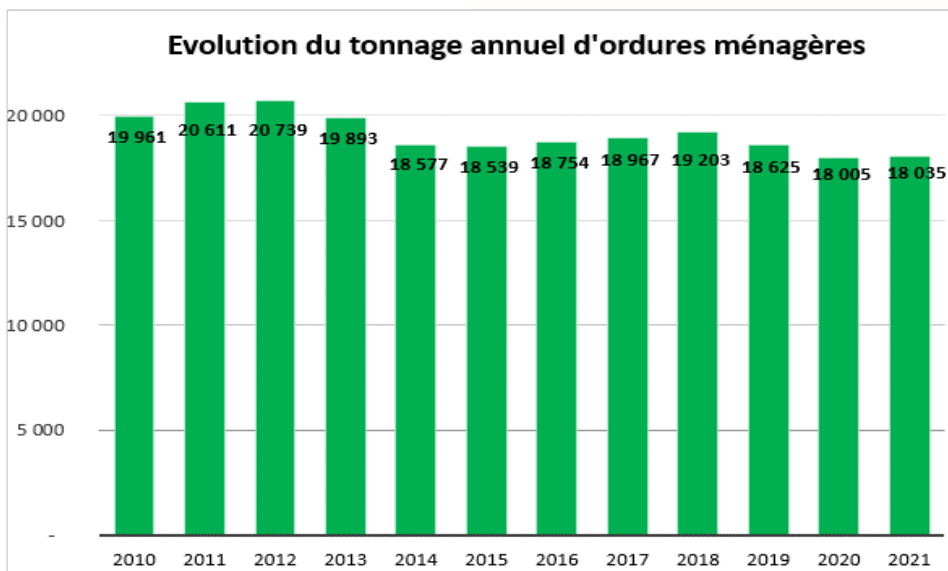
Collecte « Allô Encombrants »	2018	2019	2020	2021
Tonnage annuel (en tonnes)	39	49	31	45
Nombre de points collectés avec dépôts	543	610	484	711
Nombre de kilomètres parcourus	2989	3758	3254	4241

c. Collecte des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR)

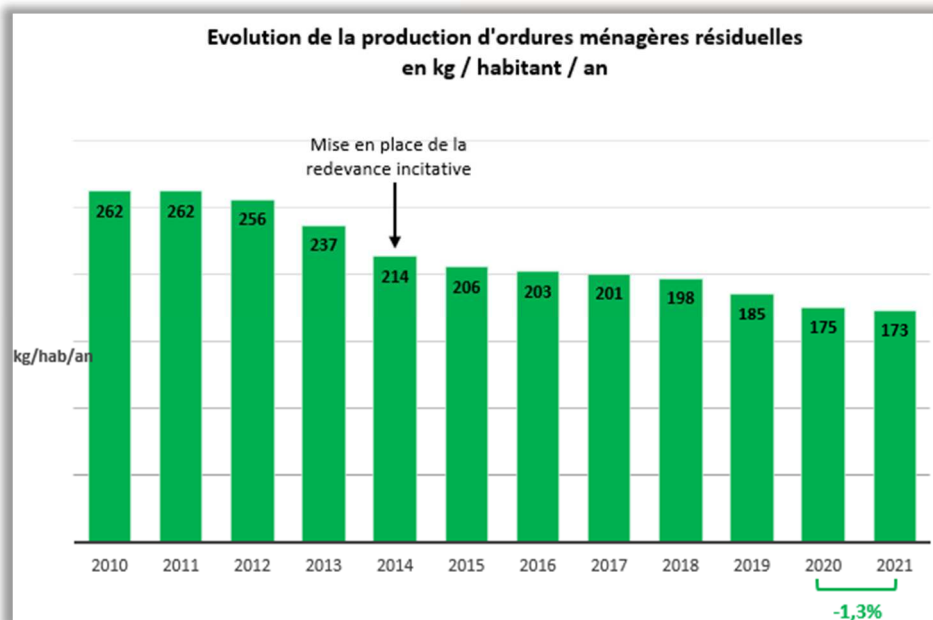
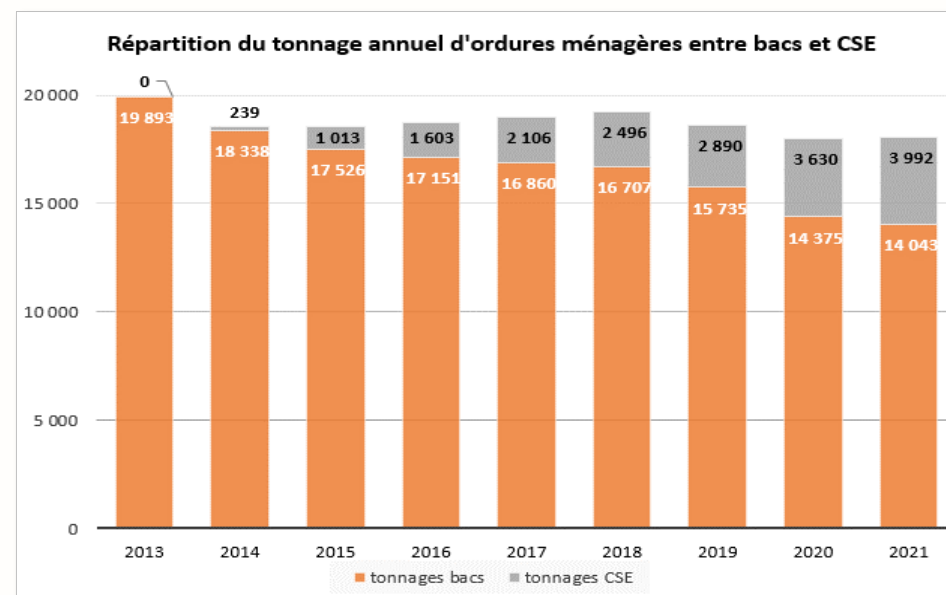
18 035 tonnes d'ordures ménagères et assimilés ont été collectées sur l'ensemble des 27 communes soit un tonnage relativement stable par rapport à 2020 (+0,16%).

Globalement, il n'y a pas d'évolution saisonnière marquée du tonnage collecté.

La production d'ordures ménagères par habitant était restée stable de 2007 jusqu'en 2011. La baisse constatée depuis 2012 est confirmée en 2021 avec -1,3%.



Ce sont 3992 tonnes qui ont été collectées en CSE soit 22% du volume total collecté, ce qui représente une hausse de 10% par rapport à 2020.

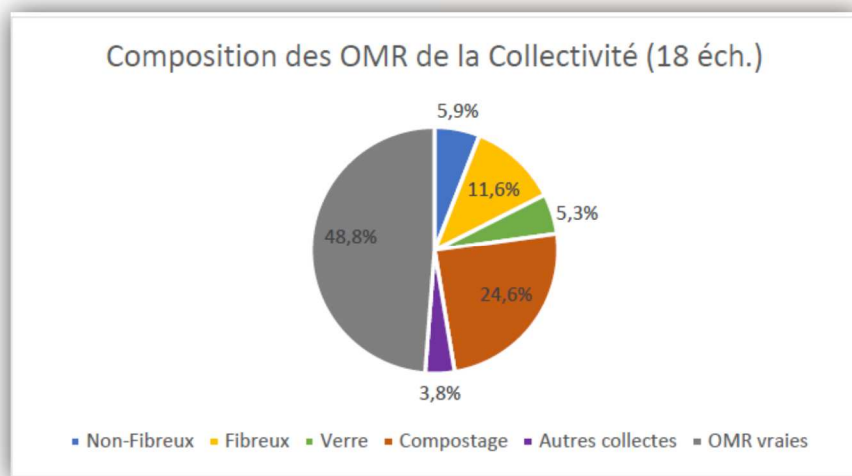


Collecte d'un conteneur semi-enterré avec un camion « Évolupac »

Composition des OMR 2021 :

Les caractérisations du contenu des ordures ménagères permettent d'appréhender l'évolution du comportement des habitants dans leurs gestes de consommation et de tri et de repérer les marges de progression. Depuis 2012, le SIDEFAGE procède à 2 campagnes de caractérisations annuelles sur l'ensemble de son territoire (par secteurs géographiques). Les différents échantillons prélevés à chaque campagne sont représentatifs des typologies d'habitat sur le Pays de Gex.

Les résultats sont présentés lissés sur les 18 derniers échantillonnages (source : SIDEFAGE).



Cela signifie que :

- 22,8 % pourraient être triés,
- 3,8 % pourraient être orientés vers les déchèteries,
- 24,6 % pourraient être compostés.

Qualité et sécurité du service :

Les camions sont équipés de GPS afin de permettre le suivi quotidien des circuits de collecte. Les anomalies sont suivies grâce à l'outil KIZEO et remontent en

temps réel à l'Agglo, ce qui permet aux services d'apporter une réponse immédiate en cas de réclamation d'utilisateurs. Pour la collecte en porte-à-porte, ces anomalies sont en premier les bacs débordants, les puces bloquées, les bacs cassés, non conformes ou non sortis, puis les difficultés de passage des équipages (élagage, travaux, stationnement gênant, neige etc.). Elles représentent au total 1% de l'ensemble des levées de bacs.

Les réclamations pour la collecte en CSE portent sur les tambours bloqués, les pannes du contrôleur d'accès (sacs coincés le plus souvent) ou des badges défectueux, mais surtout sur les dépôts de déchets laissés au pied des conteneurs par des usagers peu respectueux.

Les circuits de collecte sont organisés de telle manière à respecter la recommandation R388 / R437 de la CNAM relative aux mesures de sécurité préventives. En 2021, l'agence SUEZ du Pays de Gex déplore un seul accident de travail.

d. Collecte sélective des emballages ménagers

Elle concerne 3 flux, collectés en porte-à-porte et en apport volontaire :

- Verre,
- Flaconnages plastiques et métaux (dits « non fibreux »),
- Papiers/ cartonnettes (dits « fibreux »).

Les cartons sont eux collectés en déchèterie.

Le tonnage global des emballages ménagers a augmenté fortement sous l'impulsion de la redevance incitative. Entre 2020 et 2021, on constate une légère hausse globale de +0,5% (dû principalement aux cartons), alors même que les flux papier et verre sont en retrait, quel que soit le mode de collecte.

A noter l'arrêt de la collecte du flux verre en porte-à-porte sur 2 années (2018 et 2019) qui impacte le tonnage PAP au profit de la collecte en PAV. Les tonnages hors gros cartons diminuent entre 2020 et 2021 mais sont supérieurs à ceux de 2019.

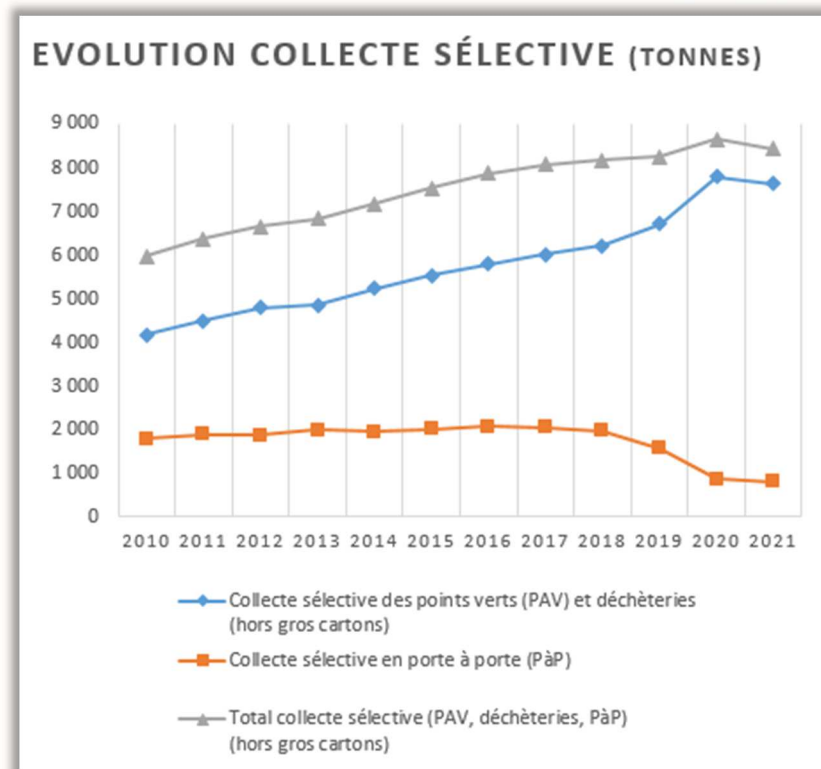
Répartition par modes de collecte	2010	2019	2020	2021	Évolution 2020/2021
Collecte sélective des points verts (PAV) et déchèteries (hors gros cartons)	4178	6704	7795	7636	-2%
Total points verts hors déchèteries	3226	5998	7304	7118	-2,5%
Collecte sélective en PAP	1790	1554	858	799	-6,9%
Total collecte sélective (PAV, déchèteries, PAP) (hors gros cartons)	5882	8259	8652	8435	-2,5%
Total gros cartons	819	1221	1167	1437	+23,2%
Total collecte sélective (yc gros cartons)	6787	9480	9819	9872	+0,5%

Évolution par matériaux	2020/2021	2010/2021
Papier / Cartonnettes	-5%	+13%
Verre	-3%	+38%
Bouteilles plastique / Alu	+5%	+198%
Gros Cartons	+23%	+76%



Colonnes aériennes de tri mises en place par le SIDEFAGE

Voir Annexe 4
Planning des collectes



Répartition par matériaux	Papiers / Cartonnette	Verre	Plastique et Métaux	Gros Cartons	Total
Tonnages 2010	2 513	2 937	518	613	6 581
Tonnages 2017	3 063	3 875	1 123	1 126	9 187
Tonnages 2018	3 095	3 926	1 154	1 141	9 317
Tonnages 2019	2 974	3 961	1 324	1 221	9 480
Tonnages 2020	2 984	4 194	1 474	1 167	9 819
Tonnages 2021	2 835	4 058	1 542	1 437	9 872
Pourcentage	29%	41%	16%	15%	100%

D'une année sur l'autre, la part du verre et des papiers/cartonnettes diminue au profit des plastiques/métaux et gros cartons.



Ratios	Tonnage collecté en 2021	kg/hab/an en 2021
Verre	4058	39
Plastique Alu	1542	15
Papiers Cartonnettes ⁽¹⁾	2835	27
Total collecte sélective (hors gros cartons)	8435	81
Gros cartons	1437	14
Total collecte sélective (yc gros cartons)	9872	95

(1) Points Verts, porte-à-porte et déchèteries (hors gros cartons)

La qualité de la collecte sélective

Chaque année, le SIFAGE réalise des campagnes de caractérisation permettant d'évaluer la qualité du tri. La moyenne lissée sur les 18 échantillons montre une qualité qui reste à améliorer

Taux de refus par flux	Points verts	Porte-à-porte
Papiers / Cartonnettes	9,7 %	9,0 %
Plastique / Métaux	48,6 %	41,6 %

La qualité médiocre sur le flux Plastique/Métaux démontre un sur-tri des habitants, dont ¼ concernent la présence de barquettes et films en plastique qui seront concernées par les futures extensions des consignes de tri.

e. Collecte des cartons DIB en porte-à-porte

La collecte est réalisée hebdomadairement dans les zones commerciales et les centres-villes. Depuis 2007, la collectivité fournit également des bacs pour améliorer les conditions de stockage et la qualité de la collecte. Depuis fin 2006, les commerces de Mijoux et Lélex déposent leurs cartons aux 2 bennes fermées déposées dans ces communes. Une benne carton a été installée fin 2016 pour les commerces du Col de la Faucille.

Le nombre d'entreprises inscrites à la collecte en porte-à-porte (543 en 2021) augmente de +4,6% et le tonnage global connaît une hausse de 22,4%.

	2017	2018	2019	2020	2021
Tonnage cartons DIB PAP	417	423	410	353	446
Tonnage cartons Lélex/Mijoux	19	26	16	32	26
Tonnage global	437	449	426	385	472
Évolution N-1	+5,1%	+2,7%	-5%	-9,4%	+22,4%

f. Fourniture et maintenance des bacs

Les collectes des OMR en porte-à-porte, du tri sélectif, des DIB-DAC et des cartons s'effectuent en bacs.

La CAPG dispose ainsi d'un parc de 26 568 bacs, dont elle assure en interne la maintenance. 3 217 interventions ont été réalisées en 2021 dont 97% sont liées à un mouvement de bacs (ajouts, retraits, échanges).

87 interventions de maintenance ont été effectuées pour remplacer des bacs volés, vandalisés ou cassés.

g. Fourniture, pose et maintenance des conteneurs (semi-)enterrés

Les conteneurs de proximité sont équipés d'un contrôleur d'accès qui permet d'individualiser la production des OMR des foyers de l'habitat collectif. Pour cela, 2 badges et un guide d'utilisation sont distribués aux foyers recensés lors de chaque mise en service.

Ces conteneurs sont obligatoires pour les nouveaux immeubles et viennent progressivement s'implanter sur l'habitat existant dès que 30 logements peuvent être rattachés. Les lieux d'implantation sont étudiés en relation avec les copropriétés, les promoteurs et les communes selon un plan de zonage.

Les poses des conteneurs semi enterrés et enterrés se sont poursuivies.

À fin 2021 étaient installés :

- 508 conteneurs d'ordures ménagères (+54 en 2021)
- 413 conteneurs de tri sélectif (+60 en 2021)

18 428 foyers sont rattachés au mode de collecte conteneur OMR avec contrôle d'accès.

Les conteneurs (cuve intérieure et extérieure) sont lavés et désinfectés 1 fois par semestre. Les tambours sont nettoyés mensuellement. La maintenance est à la fois préventive et curative : en 2021, 1264 interventions curatives ont été déclenchées pour vérifier le bon fonctionnement du contrôleur d'accès ou du conteneur.

Les conteneurs mis en service par commune au 31/12/2021 sont :

COMMUNES	CONTENEURS MIS EN SERVICE	COMMUNES	CONTENEURS MIS EN SERVICE
Cessy	21	Mijoux	17
Challex	1	Ornex	32
Chevry	5	Peron	18
Chezery Forens	8	Pougny	0
Collonges	8	Prévessin-Moëns	34
Crozet	5	St Genis Pouilly	55
Divonne les Bains	34	St Jean de Gonville	8
Echenevex	11	Sauverny	1
Farges	7	Ségny	6
Ferney Voltaire	54	Sergy	3
Gex	59	Thoiry	7
Grilly	1	Vesancy	0
Léaz	0	Versonnex	6
Lelex	12	TOTAL	470

¹³ Source : DASTRI



A gauche, conteneurs installés à Mijoux et Lélex

Au milieu, un conteneur enterré « Minimax »

A droite, conteneurs semi-enterrés « Rotomax »

En bas, contrôleur d'accès et conteneurs semi-enterrés « Semimax »



h. Collecte des DASRI

En 2007, la collectivité a mis en place une collecte itinérante des Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (DASRI), faute de filière dédiée pour ces déchets spécifiques des patients en auto-traitement.

Depuis 2014, l'éco-organisme DASTRI a repris l'organisation. Les patients peuvent se rendre directement à la fourgonnette DASTRI pour déposer leur boîte à aiguilles, selon un calendrier de collecte fixé annuellement. Les boîtes sont distribuées par les pharmacies.

Les résultats de collecte montrent que ce service est de moins en moins utilisé (-22 % en 2021 par rapport à 2020). Le volume collecté dans le Pays de Gex l'est pour 3% via la collecte itinérante et pour 97% via les pharmacies. Ces dernières sont dorénavant toutes des points de collecte.

	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Poids collecté ¹³	130 kg	88 kg	62 kg	55 kg	50 kg	39 kg

Voir Annexe 5
Planning collecte DASRI 2021

i. Collecte et gestion des incivilités

Afin de lutter contre les incivilités, Pays de Gex agglomération a renforcé le service de ramassage hebdomadaire des dépôts irréguliers retrouvés au pied des conteneurs d'ordures ménagères ou des colonnes de tri, sur 70 points présentant de manière récurrente des dépôts importants. Ce ramassage est complémentaire à celui effectué par les services de voirie et propreté des communes. En parallèle, les frais de nettoyage sont envoyés aux contrevenants identifiés. Toutes actions confondues et moyens de ramassage par l'agglomération et les communes, la part de ces incivilités dont la tendance est à la hausse est évaluée à 1,6% des déchets ménagers et assimilés en 2021.

j. Plateformes de compostage du Pays de Gex

AWT, prestataire du SIFAGE, est l'exploitant des 2 sites de compostage du Pays de Gex :

- À Baraty (Péron), il effectue le compostage des déchets verts par aération forcée sur la plateforme depuis 2011. Ce site réceptionne également les gros bois, souches et chutes de bois pour une utilisation en filière bois énergie. En 2013, il s'est agrandi de 1 220 m² pour le stockage de compost fini.
- À Versonnex, il accueille les déchets verts provenant de la déchèterie contiguë et les apports directs des professionnels et communes du secteur, et ceux de la plateforme « capricorne ». Il n'y a plus de compostage sur site depuis fin 2010, les déchets verts sont transformés, par broyage et tri, en matière végétale ou compost vert qui est ensuite composté en bout de champs par convention avec les agriculteurs.

Les deux sites reçoivent aussi en direct les déchets verts des particuliers lors des pics de fréquentation en déchèteries.

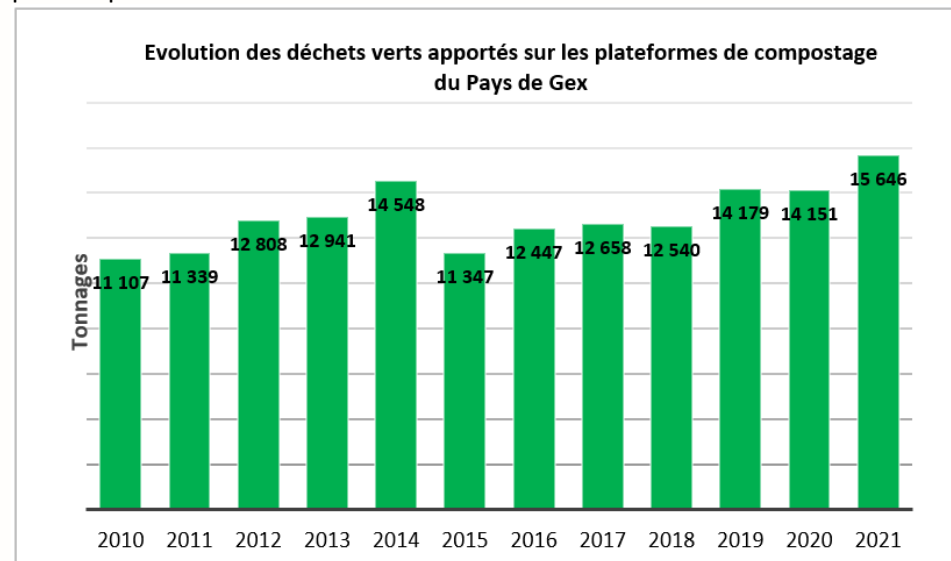
Depuis 2007, la quantité de déchets verts réceptionnés reste supérieure à 10 000 tonnes. En 2021, le tonnage augmente par rapport à 2020 pour atteindre 15 646 tonnes et dépasse même le pic de 2014 (14 548 tonnes). Les conditions météorologiques peuvent expliquer ces écarts d'une année sur l'autre.

¹⁴ Ouverture du site de Baraty en 2011



1132 tonnes de souches et gros bois ont également été traitées en 2021.

Plusieurs pics mensuels de productions sont constatés sur les 2 sites, au printemps et à l'automne.



La répartition des tonnages entre les sites de Versonnex et Baraty est la suivante, l'augmentation sur Versonnex s'explique par les apports directs :

	Versonnex	Baraty	Total	Répartition Versonnex	Répartition Baraty
2010	11 107	¹⁴	11 107	100%	-
2016	8 163	4 284	12 447	65,6%	34,4%
2017	8 017	4 641	12 658	63,3%	36,7%
2018	8 230	4 310	12 540	62,0%	38,0%
2019	9 881	4 298	14 179	69,7%	30,3%
2020	10 195	3 956	14 151	72,0 %	28,0 %
2021	10 891	4 755	15 646	69,6 %	30,4 %

La qualité des déchets verts livrés sur les plateformes est contrôlée : les indésirables tels que les plastiques ou la ferraille sont retirés. La part des apports directs des particuliers devient de plus en plus prépondérante à Versonnex et représente 61,9% des tonnages traités.

Le compost obtenu

En tenant compte du compostage au champ, la quantité produite en 2021 est de 6 982 tonnes à Versonnex. Pour Baraty, la production de produits est de 3 878 tonnes.

L'ensemble du compost produit par AWT répond à la norme NF U 44 051 et aux critères du Label Écologique Européen pour la maille 0/25mm (pour la teneur en éléments traces tels que les métaux lourds). Les analyses montrent également l'absence de germes pathogènes. Le Lemansol® est aussi conforme à la charte régionale RISPO et est labélisé ECOCERT.

Les débouchés de compost mûr sont multi-filières, en vrac (très majoritairement) ou en sacs. La filière agricole reste majoritaire.

	Versonnex	Baraty
Agriculteurs	0%	66,2%
Services d'espaces verts des communes	0,6%	0,1%
Particuliers	24,4%	8,1%
Professionnels	75,1%	6,1%
Autre	0%	19,7%

Source : rapport annuel 2021 AWT

k. UVE de Valserhône

En 2021, l'Unité de Valorisation Énergétique (UVE) de Valserhône a connu une phase de gros travaux de modernisation du système de traitement des fumées. Ainsi, sur les 119 772 tonnes d'ordures ménagères et assimilées prises en charge en 2021, l'UVE a incinéré 35 515 tonnes (le reste ayant été dérouté) et a produit 17 874 MWh d'électricité dont 75% revendu à EDF. 10 126 tonnes de mâchefers ont été valorisées en travaux routiers et 1 063 tonnes de métaux ferreux et non ferreux ont été recyclés après incinération.



UVE de Valserhône

Sa performance énergétique est d'un niveau élevée (Pe= 0.726) ce qui permet de bénéficier d'un taux de TGAP réduit. Les rejets gazeux et dioxines sont en dessous, voire très en dessous des seuils réglementaires pour 2021.

Pour plus de détails, le rapport annuel de l'UVE est téléchargeable sur le site internet du SIDEFAGE (<https://www.sidefage.fr/les-publications/>).

l. Décharges de Baraty, Pougny et Saint Jean de Gonville

La collectivité a en charge la réhabilitation et le suivi post-exploitation de ces 3 anciennes décharges d'ordures ménagères du Pays de Gex. Aucune d'entre-elles n'a accueilli de déchets ménagers après avril 1999 et elles ont fait l'objet d'importants travaux de réhabilitation en 2003.

Ce sont des installations classées pour la protection de l'environnement. Les sites de Pougny et de Saint Jean de Gonville ne demandent qu'un entretien paysager annuel et un suivi de la stabilité de la couverture.

Dans le cadre du suivi post-exploitation et conformément à l'arrêté préfectoral du 13 mars 2001, des analyses complètes sont effectuées une fois par an sur les eaux de l'Annaz et sur les lixiviats, avant et après traitement par lagunage sur le site de Baraty.

En octobre 2016, un glissement de terrain a été constaté au niveau de la première lagune sur le flanc sud (côté Annaz). Afin de préserver la digue, les lixiviats avaient été détournés en direction de la deuxième lagune. Les analyses des lixiviats et sur l'Annaz montre l'efficacité du traitement sur les 2 lagunes restantes et l'absence d'impact des rejets sur le milieu naturel.

La plateforme de compostage installée sur le site de Baraty comporte son propre système de traitement des eaux par lagune aérée complétée d'un lit de sable filtrant planté de roseaux. Ces eaux sont recyclées en arrosage des andains en cours de fermentation. Les analyses effectuées sur la surverse en milieu naturel (2 mois environ) montrent des teneurs inférieures à la norme de rejets autorisée.

VI. Les indicateurs financiers

Le budget du service Gestion et Valorisation des Déchets est un budget annexe à autonomie financière de la Communauté d'Agglomération. La comptabilité analytique permet de connaître les dépenses par type de prestations.

Il est financé principalement par la redevance incitative et la redevance des apports en déchetteries, et dans une moindre proportion, par les subventions des éco-organismes, les ventes de matériaux et la participation d'une commune extérieure.

Les marchés de prestations de service de collecte et de traitement des déchets sont soumis soit au taux réduit de TVA fixé à 5,5%, soit à un taux intermédiaire de 10%, selon qu'il s'agisse de prestation sur le tri ou non.

1. Vision globale des dépenses budgétaires 2021

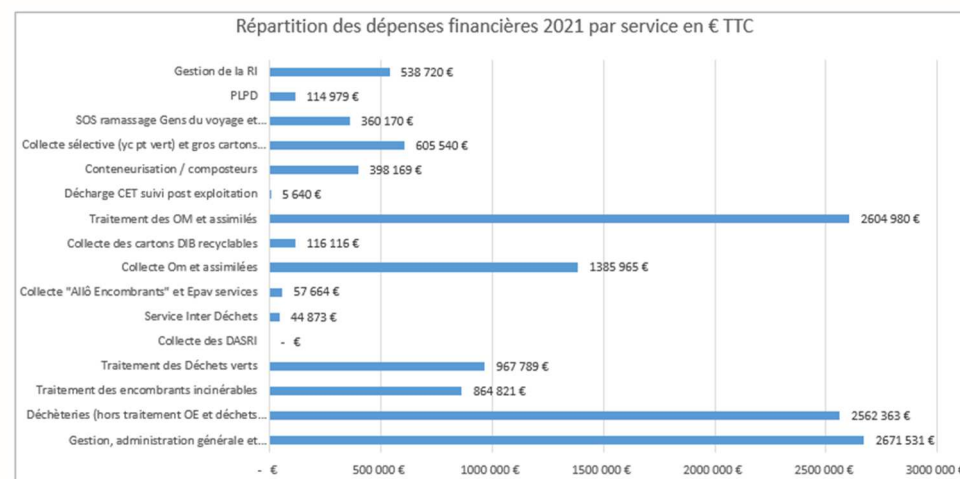
FONCTIONNEMENT	2019	2020	2021
Budget	11 309 640 €	12 247 769 €	13 299 319€

INVESTISSEMENT	2019	2020	2021
Budget	2 995 525 €	7 687 819 €	3 381 599€

a. Les dépenses de fonctionnement

A noter un report de paiement, sur 2020, de plusieurs factures de prestations de services erronées.

DEPENSES EN FONCTIONNEMENT	MONTANTS 2019	MONTANTS 2020	MONTANTS 2021
Charges à caractère général	3 865 161 €	4 432 014 €	4 884 267 €
Consommables : eau, énergie, poste et téléphone	106 761 €	81 689 €	100 131 €
Assurances et Taxes	1 733 €	1 882 €	77 €
Entretien des bâtiments location maintenance de:	138 534 €	141 266 €	140 242 €
Entretien du matériel roulant	11 155 €	24 894 €	4 459 €
Fournitures diverses, petits équipements, vêtements	110 942 €	76 370 €	83 505 €
Etudes et recherche	- €	5 640 €	8 502 €
Formations - documentations	10 103 €	11 004 €	3 140 €
Publications - distributions	30 510 €	7 110 €	4 925 €
Honoraires divers, actes contentieux	8 618 €	12 948 €	15 559 €
Remboursement frais budget général	66 866 €	73 852 €	83 719 €
sous total	485 221 €	436 655 €	444 260 €
Contrats de prestations de services	3 379 940 €	3 995 359 €	4 440 007 €
Charges de personnel	1 712 801 €	1 741 660 €	1 899 163 €
Autres charges de gestion courante	4 675 014 €	4 830 829 €	5 042 535 €
Contribution SIDEFAGE	4 423 435 €	4 477 234 €	4 723 229 €
Contribution CCPB	- €	129 222 €	62 693 €
Pertes sur créances irrécouvrables	127 910 €	68 499 €	99 943 €
Compensation financière des communes	123 669 €	155 875 €	156 669 €
Charges financières	- €	- €	17 609 €
Charges exceptionnelles	101 239 €	161 135 €	222 719 €
Dotations aux amortissements	955 424 €	1 082 131 €	1 233 027 €
TOTAL DES DEPENSES EN FONCTIONNEMENT	11 309 640 €	12 247 769 €	13 299 320 €





b. Les dépenses d'investissement

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	MONTANTS 2019	MONTANTS 2020	MONTANTS 2021
Remboursement emprunt	- €	- €	292 667 €
Logiciels, serveur, mobilier, matériel de bureau, atelier, terrain	63 665 €	52 756 €	17 599 €
Engin, manutention et petits matériels	- €	314 881 €	- €
Matériel de transport	21 499 €	- €	- €
Travaux d'amélioration des déchèteries et plateforme Capricorne	79 179 €	32 821 €	129 142 €
Conteneurs (bacs)	38 498 €	27 643 €	41 199 €
Composteurs / lombricomposteurs	56 444 €	79 092 €	56 044 €
Conteneurs semi enterrés et enterrés OMR et tri	1 679 635 €	1 889 759 €	1 036 512 €
Amortissement des subventions	62 687 €	60 557 €	60 539 €
Etudes et travaux futures déchèteries et ressourcerie	993 918 €	5 230 310 €	1 747 897 €
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	2 995 525 €	7 687 819 €	3 381 599 €
Déficit antérieur reporté	- €	- €	- €
TOTAL AVEC DEFICIT ANTERIEUR	2 995 525 €	7 687 819 €	3 381 599 €
Restes à réaliser	4 661 608 €	1 879 100 €	1 395 990 €

c. Rémunération des marchés de prestation de service

Objet de la prestation	Prestataire	Montant 2019	Montant 2020	Montant 2021
Divers	GIE EPAV/SERVICE (épaves voitures) MAUFFREY AUTRES PRESTATAIRES	4 540 €	10 954 €	11 864 € 169 316 € 48 059 €
Collecte « Allô Encombrants »	AGCR - ALFA 3A	41 130 €	10 190 €	45 800 €
Collecte des ordures ménagères, DIB et collecte sélective en porte à porte, carton	SUEZ CENTRE EST	1 890 877 €	1 913 004 €	1 777 739 €
Redevance Incitative : maintenance des équipements et éditique	SULO SAS / CORUS	343 493 €	384 886 €	694 298 €
gens du voyage - Divers bennes	SUEZ CENTRE EST	55 550 €	53 281 €	44 259 €
Evacuation des déchets collectés en déchèteries	SUEZ CENTRE EST NABAFFA TRIADIS AWT AGCR AGENT VALORISTE	719 773 € 144 500 € 123 421 € 33 286 € 6 000 €	1 297 590 € 134 626 € 122 340 € 29 310 € 15 304 €	1 276 774 € 178 114 € 178 763 € 5 022 € 10 000 €
TOTAL		3 379 940 €	3 995 359 €	4 440 007 €

d. Contribution versée au SIFPAGE

CONTRIBUTIONS	MONTANT 2019	MONTANT 2020	MONTANT 2021
Administration Générale	120 554 €	123 253 €	125 074 €
Collecte sélective (points d'apport volontaire, porte à porte et transfert)	0 €	0 €	329 882 €
Compostage des déchets verts	784 980 €	808 675 €	967 789 €
Incinération des encombrants, des ordures ménagères et DIB	3 517 900 €	3 545 305 €	3 300 485 €
TOTAL	4 423 435 €	4 477 234 €	4 723 229 €

2. Le mode de financement

Depuis le 1^{er} janvier 2014, le service est financé par la Redevance Incitative (RI). Les participations des communes extérieures, les droits de dépôt en déchèteries et différentes subventions et recettes issues de la vente des déchets recyclables et valorisés représentent 3,6% des recettes globales.

a. Les recettes

FONCTIONNEMENT - Recettes	2019	2020	2021
Redevance Incitative	10 650 980 €	13 332 271 €	14 017 285 €
Excédent N-1	500 000 €	448 556 €	2 255 814 €
Recettes diverses et subventions	383 745 €	325 258 €	163 469 €
Recettes marchés	25 775 €	8 194 €	- €
Redevance déchèteries	123 702 €	209 195 €	308 474 €
Amortissement subventions	62 687 €	60 557 €	60 539 €
TOTAL	11 758 196 €	14 503 584 €	16 805 581 €

Le résultat d'exercice de fonctionnement est de 1 250 448€ et le résultat de clôture de fonctionnement de 3 506 262 €.

INVESTISSEMENT - Recettes	2019	2020	2021
Affectation excédent de fonctionnement	757 520 €	- €	- €
Emprunt	- €	4 390 000 €	- €
Avance versée sur commande	- €	6 004 €	- €
FCTVA	308 949 €	441 646 €	1 362 097 €
Subvention	19 649 €	567 742 €	520 495 €
Amortissement	955 424 €	1 082 131 €	1 233 027 €
Excédent antérieur	7 064 645 €	6 110 662 €	4 910 367 €
TOTAL	9 106 187 €	12 598 185 €	8 025 986 €

Restes à réaliser	75 500 €	738 850 €	66 459 €
-------------------	----------	-----------	----------

b. Facturation de la redevance incitative

La redevance incitative est proportionnelle au volume d'ordures ménagères résiduelles produit par chaque foyer.



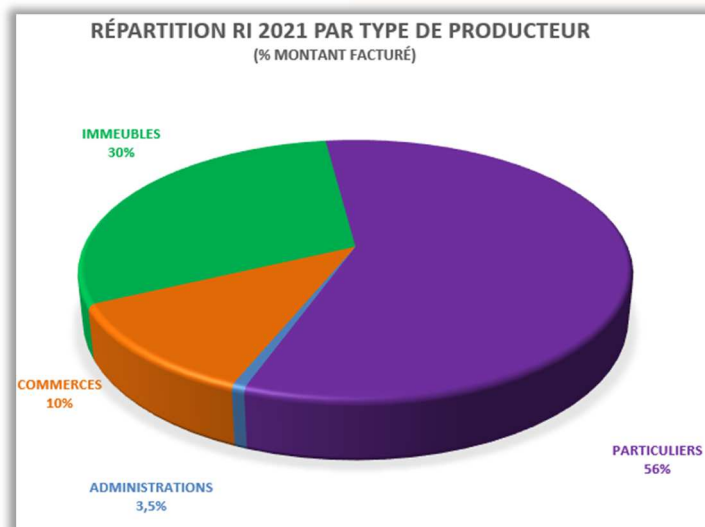
Ce volume est comptabilisé selon 2 modes de collecte :

- à chaque vidage de bac par les camions de collecte grâce aux puces électroniques d'identification installées.
- à chaque dépôt de sac poubelle en conteneur (semi-)enterré à contrôle d'accès.

Chaque foyer possède 2 bagdes lui permettant d'accéder aux déchèteries, et d'ouvrir les tambours des conteneurs (semi-)enterrés à contrôle d'accès s'il est rattaché à ce mode de collecte. De part leur situation particulière touristique, l'utilisation de sacs prépayés remplace l'utilisation de badges sur les communes de Mijoux et Lélex.

Depuis le 1^{er} janvier 2019, la facturation est assurée en régie auprès de laquelle s'effectue les encaissements. 77 243 factures été émises en 2021 pour un montant total de 14 017 285 €.

En 2021, les ménages représentent 86% du montant facturé, et les commerces et administrations 14%. Cette répartition est stable d'une année sur l'autre.



¹⁵ Le ratio comprend tous les frais de gestion et de recouvrement. Il englobe aussi les commerces et administrations.

c. Ratios

Dépenses de fonctionnement et montant recouvert auprès de l'utilisateur

	2019	2020	2021
Dépenses de fonctionnement (€ TTC)	113€/hab 179€/tonne	119€/hab 202€/tonne	128 €/hab 201€/tonne
RI¹⁵	106€/hab	130€/hab	134€/hab

Coûts nets TTC

Les coûts ci-dessous représentent les coûts nets de fonctionnement par filière (hors investissement), déductions faites des recettes diverses, en € TTC.

	coût par tonne 2020	coût par tonne 2021	coût par habitant 2020	coût par habitant 2021
Déchèteries (hors traitement OE et déchets verts) + DEEE	95€	80€	21€	21€
Service Allô Encombrants (collecte)	-	-	0,2€	0,6€
Collecte des OMR, DIB-DAC (hors marchés)	76€	77€	13€	13€
Traitement des déchets verts	59€	62€	8€	9€
Décharge CET	-	-	-	-
Transfert et traitement des incinérables (OMR, DIB, OE)	158€	150€	35€	33€
Collecte sélective (collecte, tri et traitement)	28€	61€	3€	6€
Collecte et traitement des OMR	229€	221€	40€	38€
Programme Local de Prévention des Déchets (PLPDMA)	-	-	0,2€	1,1€



3. Gestion de la redevance incitative

Au 1^{er} janvier 2019, la CAPG a ouvert une unité d'accueil à l'utilisateur composée d'une équipe de 6 personnes qui remplit les missions suivantes :

- Accueil du public à la Maison des Usagers Gessiens (St Genis Pouilly),
- Gestion des demandes et réclamations usagers,
- Mise à jour de la base de données,
- Établissement et encaissement des factures de redevance incitative en régie (la phase contentieuse est gérée par le Trésor Public).

Les usagers bénéficient d'un espace personnel en ligne où ils peuvent :

- consulter l'historique de leurs levées ou accès au conteneur de proximité,
- consulter la liste de leurs équipements individuels (badges et/ou bacs),
- consulter et payer leurs factures.

Les moyens de contact des usagers auprès de l'unité d'accueil se répartissent comme suit :

- 1862 appels/mois, pic à 2301 appels (47%),
- 1606 emails/mois, pic à 2295 emails (41%)
- 388 visites/mois, pic à 465 visites (10%),
- 85 courriers/mois (2%).

Les typologies des demandes concernent :

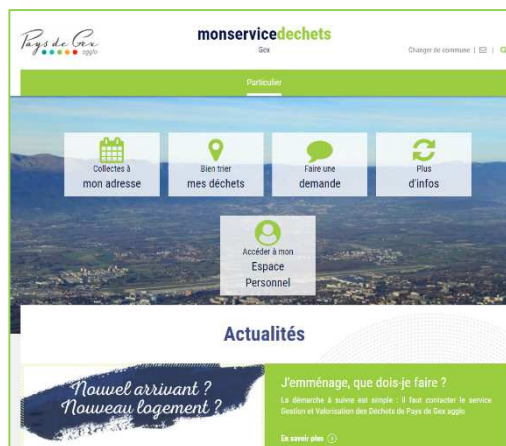
- 48% : déménagements/emménagements,
- 19% : bac et/ou badges (équipements),
- 14% : composteurs/lombricomposteurs,
- 11% : facturation,
- 8% : divers (collecte, composteurs, portail Web etc.).

VII. La communication

Le site internet

Cet outil développé en 2017 avec SUEZ, permet aux usagers via leur ordinateur ou leur mobile :

- de créer un compte en ligne afin de connaître les jours de collecte de la commune dans laquelle ils résident,
- de connaître les gestes de tri et les équipements à proximité de chez eux,
- de faire des demandes en ligne (obtenir un composteur, signaler son déménagement etc.),
- d'avoir accès aux grilles tarifaires de la redevance incitative,
- d'être informés des actualités des services.



En 2021, on recense en moyenne 2 151 connexions par mois contre 2 354 en 2020 :

- 50% « actualité et info »
- 19% « demandes »
- 8% « où déposer mes déchets »
- 4% « jours de collecte »

D'autre part, une nouvelle version du guide « Nos déchets » est réalisée en version dématérialisée en 2020 :



Mise en service des conteneurs de proximité

Les conteneurs (semi-)enterrés ont leurs propres règles de fonctionnement rappelées dans un guide qui est distribué avec les badges lors des mises en service des équipements.



Guide d'utilisation des CSE

Gestion des collectes

Afin de faire respecter les règles de collecte aux usagers, des scotchs et des accroche-bacs sont apposés sur les bacs non conformes :



VIII. Glossaire

ADEME = Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie

CE et CSE = Conteneur Enterré et Conteneur Semi-Enterré

Ce sont des équipements de collecte des ordures ménagères et/ou de tri sélectif en apport volontaire.

Collecte en Point d'Apport Volontaire (PAV)

« Les déchets sont déposés dans des conteneurs spécifiques qui sont installés en différents points fixes sur la zone de collecte. Ces contenants sont accessibles à l'ensemble de la population. Les déchèteries sont des installations de collecte de déchets par apport volontaire. Ces équipements peuvent être publics ou privés, et peuvent concerner aussi bien les déchets des ménages que les déchets des professionnels. »

Collecte en Porte-À-Porte (PAP)

« Lors d'un circuit de collecte prédéfini, le service d'enlèvement ramasse les déchets contenus dans des contenants spécifiques, qui sont disposés sur le domaine public ou privé. Ces contenants sont propres à un ou plusieurs producteurs. »

DASRI = Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux

« Déchets issus des activités de diagnostic, de suivi et de traitement préventif, curatif ou palliatif dans les domaines de la médecine humaine et vétérinaire. Sont notamment concernés les déchets piquants, coupants, tranchants qui ne doivent en aucun cas être éliminés dans les poubelles classiques. L'élimination doit se faire conformément à la réglementation en vigueur. »

DEEE ou D3E = Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques

« Les DEEE sont des déchets très variés et de composition complexe. Ils sont essentiellement composés de métaux ferreux et non ferreux, verres (hors tube cathodique), bois, béton, plastiques, composants spécifiques (piles et accumulateurs, tubes cathodiques, cartes électroniques, écrans à cristaux

liquides, relais ou accumulateurs au mercure, câbles, cartouches et toners d'imprimante). Certains DEEE sont des déchets dangereux. »

DIB-DAC = Déchets Industriels Banals et Déchets des Artisans et des Commerçants

« Ils regroupent les déchets ni inertes ni dangereux, générés par les entreprises dont le traitement peut être réalisé dans les mêmes installations que les OMR. »

DMA = Déchets Ménagers et Assimilés

« Il s'agit des déchets issus des ménages et des déchets assimilés. Les déchets produits par les services municipaux, l'assainissement collectif, le nettoyage des rues, les marchés ne relèvent pas de ce périmètre. »

DMS = Déchets Ménagers Spéciaux ou DDS = Déchets Diffus Spécifiques

« Ce sont des déchets issus de produits chimiques produits en petite quantité pour lesquels la limitation de l'impact sur l'environnement, la santé humaine ou les traitements des déchets autres nécessite un traitement spécifique. »

DNDNI = Déchets Non Dangereux Non Inertes

« Généralement, on les définit par défaut comme étant ceux qui ne présentent aucune des caractéristiques spécifiques aux déchets dangereux et qu'on désigne parfois comme « déchets banals » »

ISDND = Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux

« Installation destinée à stocker des déchets dits « ultimes » car ne pouvant pas faire l'objet d'une valorisation dans des conditions technologiques et économiques optimales. Dans le cas des ISDND, les déchets sont issus des ordures ménagères ou assimilées. L'élimination des déchets ménagers et assimilés dans ces installations s'effectue par dépôt ou enfouissement sur ou dans la terre. »

OMR = Ordures Ménagères Résiduelles

« Part des ordures ménagères collectées en mélange, restant après collectes sélectives.»



PLPDMA = Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

« Il consiste en la mise en œuvre, par les acteurs d'un territoire donné, d'un ensemble d'actions coordonnées visant à atteindre les objectifs définis à l'issue d'un diagnostic du territoire. »

Refus de tri

« Déchets collectés sélectivement triés, mais in fine, stockés ou incinérés parce que ne respectant pas les critères permettant leur recyclage (emballages souillés, erreurs de tri, etc.) »

SIDEFAGE = Syndicat mixte Intercommunal de gestion des DÉchets du FAucigny GENEvois

« Il a pour seule compétence la gestion et le traitement des déchets ménagers et assimilés produits dans le territoire de ses adhérents. C'est-à-dire qu'il organise et qu'il est responsable du recyclage, du compostage et de l'incinération des déchets des 430 000 habitants qu'il regroupe. »

Taux de valorisation

« Rapport entre la quantité de déchets valorisés (matière ou énergie) et la quantité totale de déchets générée. »

TGAP = Taxe Générale sur les Activités Polluantes

« Elle est due par les entreprises dont l'activité ou les produits sont considérés comme polluants : déchets, émissions polluantes, huiles et préparations lubrifiantes, lessives, matériaux d'extraction, etc. Son montant et le taux applicable varient selon les catégories d'activité et de produit. »

Valorisation

« Toute opération dont le résultat principal est que des déchets servent à des fins utiles en substitution à d'autres substances, matières ou produits qui auraient été utilisés à une fin particulière, ou que des déchets soient préparés pour être utilisés à cette fin, y compris par le producteur de déchets. Ce terme englobe les opérations de recyclage, fabrication de combustibles solides de récupération, le remblaiement et la valorisation énergétique. »

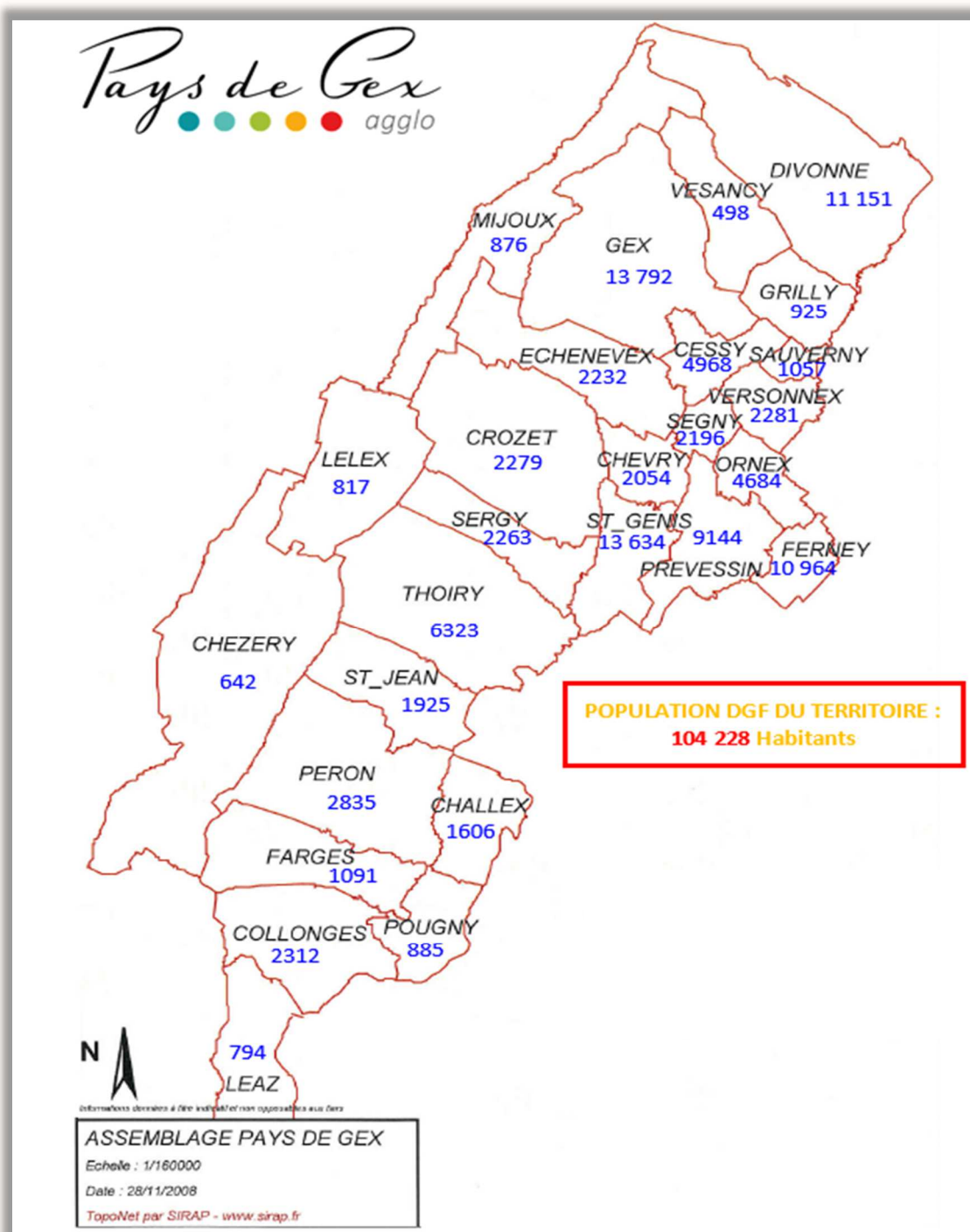
Sources :

- « Rapport du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés » de l'ADEME, Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie
- Site internet du SIDEFAGE : <http://www.sidefage.fr/son-nom-et-son-histoire>
- Site officiel de l'administration française : <https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/F23497>

IX. Annexes

Annexe 1 – Répartition des habitants sur le territoire.....	34
Annexe 2 - Les services de collecte par commune.....	35
Annexe 3 - Filières de transformation des déchets collectés en déchèteries.....	36
Annexe 4 - Planning des collectes.....	37
Annexe 5 - Planning collecte des DASRI	38

Annexe 1 – Répartition des habitants sur le territoire





LES SERVICES DE COLLECTES DANS LES COMMUNES - 2021

Commune	Population DGF 2020	Collecte des Ordures Ménagères et DIB-DAC en PAP et CSE	Collecte Allô Encombrants en PAP	Accès aux déchèteries du PDG	Collecte des cartons DIB en PAP	Collecte Sélective des emballages ménagers ⁽²⁾	Points verts (nb de sites complets)
	102 711		sur RDV		volume < à 2 m3	immeubles de 6 logements et plus	286
CESSY	5 107	C1	oui	oui	oui	C1	15
CHALLEX	1 552	C1	oui	oui			4
CHEVRY	1 888	C1	oui	oui		C1	4
CHEZERY-FORENS	644	C1	oui	déchèterie de Valsershône			5
COLLONGES	2 315	C1	oui	oui		C1	8
CROZET	2 272	C1	oui	oui		C1	7
DIVONNE LES BAINS *	10 859	C1 / C2	oui	oui	oui	C1	28
ECHENEVEIX	2 268	C1	oui	oui			6
FARGES	1 079	C1	oui	oui			3
FERNEY VOLTAIRE *	10 817	C1 / C2	oui	oui	oui	C1	32
GEX *	13 819	C1 / C2	oui	oui	oui	C1	34
GRILLY	920	C1	oui	oui	oui ⁽¹⁾		2
LEAZ	782	C1	oui	déchèterie de Valsershône			4
LELEX***	814	C1	oui	déchetterie mobile	Benches cartons sur place		5
MJOUX***	886						6
ORNEX	4 647	C1	oui	oui	oui	C1	16
PERON	2 751	C1	oui	oui		C1	10
POUGNY	897	C1	oui	oui		C1	3
PREVESSIN-MOENS **	8 855	C1 / C2	oui	oui	oui	C1	23
SAINT-GENIS POUILLY **	13 062	C1 / C2	oui	oui	oui	C1	40
SAINT-JEAN DE GONVILLE	1 878	C1	oui	oui			1
SAUVERNY	1 080	C1	oui	oui	oui ⁽¹⁾	C1	2
SEGNY	2 165	C1	oui	oui	oui	C1	8
SERGY	2 190	C1	oui	oui		C1	3
THOIRY	6 376	C1	oui	oui	oui	C1	8
VERSONNEX	2 281	C1	oui	oui	oui ⁽¹⁾	C1	8
VESANCY	507	C1	oui	oui			1

* DIVONNE LES BAINS, FERNEY VOLTAIRE & GEX : C2 secteur du centre ville et grands immeubles

**ST GENIS POUILLY et PREVESSIN MOENS : C2 secteur du centre ville et grands immeubles

*** MJOUX / LELEX : collecte uniquement en CSE

⁽¹⁾ ajout en 2019 - ⁽²⁾ : arrêt progressif de la collecte du flux verre en porte à porte 2018-2019

LEGENDE :

C 1 : collecte une fois par semaine

C 2 : collecte deux fois par semaine

CSE : conteneur semi-enterré de proximité

DIB-DAC : déchets issus d'une activité

professionnelle dont la nature est assimilable

aux ordures ménagères

Collecte sélective des emballages ménagers en bacs selon 3 flux :

Bouteilles et bocaux en Verre,

Papiers, journaux/magazines -Cartonnettes,

Bouteilles et flacons plastiques-emballages aluminium

● ● ● ● ●

Annexe 3 - Filières de transformation des déchets collectés en déchèteries

MATERIAUX	TRANSFORMATION	DESTINATIONS PRINCIPALES
Batteries	Les batteries sont broyées : séparation des plastiques et des parties métalliques, récupération de l'acide (envoyé en station d'épuration), les oxydes de plomb et métalliques récupérés, sont envoyés dans les fours (transformation en plomb métallique) puis dans une cuve de raffinage pour la production d'alliages. Le plastique est broyé et réutilisé pour la fabrication de nouveaux bacs de batterie, Le plomb est également utilisé pour de nouvelles batteries.	Collecte TRIADIS Centres de traitement agréés par l'Agence de l'Eau: TREDI (68) (38) TRIADIS (76) (39) RA ARGENTS (69) RECYLEX / EPUR (71)
Bois	Après dernier tri et broyage, il devient panneaux de particules ou combustible pour chaudières à bois.	Traitement : SUEZ Rv bois (69) Destinations : EGGER Rambervillers (88), IKEA INDUSTRY Lure (70)
Déchets verts	Après broyage et fermentation aérobie, les déchets verts sont transformés en compost sur les plateformes de compostage de Veronnex et Peron (Baraty)	AWT Veronnex et Peron (01)
Meubles	Envoyés en centres de tri, ils sont ensuite regroupés par famille de matériaux pour être ensuite recyclés ou transformés en combustible.	Collecte Eco-Mobilier
Objets encombrants objets légers	Incinération à l'usine du SIFEAGE avec récupération d'énergie. Les objets de grande dimension doivent passer dans un broyeur avant d'être brûlés.	UVE Valserhône (01)
Objets encombrants Classe 2	Déchets encombrants divers non incinérables (plâtres, laine de verre, vitres...)	ISDND SUEZ Satolas (38)
Ferrailles	Elles subiront une compression puis un cisailage en vue d'obtenir un produit calibré qui sera expédié en direction des fonderies.	DERICHEBOURG (69)
Gravats	75% valorisés en Travaux Publics, après tri et concassage Le résiduel va en ISDNDI	NABAFFA St Jean de Gonville (01)
Placoplâtres	Triés et recyclés dans une usine de placoplâtres	prétraitement Ets NANTET (73) usine PLACO (73)
Huiles de vidange	Incinérées en cimenteries comme combustible ou régénération au 2/3.	Collecte par la SRRHU Régénération à Rouen
Huiles Végétales	Traitées avec les DMS	Collecte TRIADIS Centres de traitement agréés par l'Agence de l'Eau: TREDI (68) (38) TRIADIS (76) (39) RA ARGENTS (69) RECYLEX / EPUR (71)
Papier/cartonnettes	Triés et recyclés dans la production de caisses cartons, de journaux, papiers en mélange ou non avec de la matière première.	EXCOFFIER Villy le Pelloux (74) / sous-traitant GUERRIN/ MINERIS
Cartons		EXCOFFIER Villy le Pelloux (74) / co-traitant MINERIS
Boîtes d'aluminium	Reprise par les usines de fonderie Transformation en pièces pour automobiles	EXCOFFIER Villy le Pelloux (74) / sous-traitant G GUERRIN/ MINERIS
Verre	Le verre est envoyé vers des centres de traitement qui vont ôter les impuretés par broyage ou calibrage. On obtient alors le calcin qui est réutilisé par les verreries où il est réincorporé avec de la matière première à hauteur de 50%.	Collecte GUERIN Andrézieux-Bouthéon (42) Destination : Verrerie O-I Labégude (07)
Piles	Tri des piles mercures, nickel/cadmium et alcaline/saline. Traitement : Récupération du mercure, réutilisation du cadmium.	Corepile
Flaconnages Plastiques	Tri des différentes catégories de plastiques : PET, PEHD. Envoi vers les industries pour la fabrication de PVC, tube pour réseau assainissement PET en fibre de rembourrage ou d'isolation, PEHD en flacons.	EXCOFFIER Villy le Pelloux (74) / sous-traitant GUERIN
Pneus	Triés pour rechapage ou pour recyclage sous forme de granulats ou de poudrette (pour revêtement de sol) ou pré-broyés ou incinérés en cimenterie comme combustible.	GRANULATEX (74) via ALIAPUR
DMS (déchets ménagers spéciaux)	Déchets du bricolage ou produits ménagers, 10 catégories de produits ayant chacun un traitement adapté : traitement physico-chimique, incinération en centres spécialisés, régénération.	Collecte TRIADIS Centres de traitement agréés par l'Agence de l'Eau: TREDI (68) (38) TRIADIS (76) (39) RA ARGENTS (69) RECYLEX / EPUR (71)
Amiante - ciment	Les bodybennes sont envoyées en ISDND dans une alvéole spécifique	ISDND SUEZ Roche le Molière (42)
DEEE	Démantèlement et dépollution (traitement spécifiques des tubes cathodiques/gaz). Broyage pour valorisation matière.	TRIALP (73) via ECOSYSTEMES / OCAD3E (devient ECOSYSTEM en juin 2019)
Néons - Ampoules	Envoyés vers une usine spécialisée dans le recyclage des lampes. Le mercure y est extrait et éliminé selon des normes environnementales et les matières (verre, métaux...) sont triées puis utilisées dans la fabrication de nouveaux produits.	Recylum (devient ECOSYSTEM en juin 2019)

Annexe 4 - Planning des collectes



COMMUNES	ORDURES MÉNAGÈRES	TRI SÉLECTIF (immeubles de 6 logements et plus)
CESSY	MERCREDI	LUNDI
CHALLEX	JEUDI	
CHEVRY	LUNDI	MARDI
CHEZERY-FORENS	LUNDI	
COLLONGES	JEUDI	JEUDI
CROZET	VENDREDI	JEUDI
DIVONNE LES BAINS - (secteur 1A) Centre-ville - (secteur 1B) Tout habitat * - (secteur 2) Écart et habitat pavillonnaire* --> * Les immeubles des secteurs 1 et 2 ont une collecte supplémentaire :	MARDI et VENDREDI MARDI LUNDI VENDREDI	MERCREDI MERCREDI MERCREDI
ECHENEVEX	MERCREDI	
FARGES	JEUDI	
FERNEY VOLTAIRE - (secteur 1) centre-ville + immeubles du centre-ville - (secteur 2) immeubles (hors centre-ville) - (secteur 2) habitat pavillonnaire (hors centre-ville)	LUNDI et JEUDI LUNDI et JEUDI LUNDI	VENDREDI VENDREDI
GEX - (secteur 1) centre-ville + immeubles du centre-ville + Tougin - (secteur 2) immeubles (hors centre-ville) - (secteur 2) ** habitat pavillonnaire (hors centre-ville et hors Tougin) --> ** Les pavillons à partir du 1065 Route de la Faucille jusqu'au col	MARDI et VENDREDI MARDI et VENDREDI VENDREDI LUNDI	LUNDI LUNDI
GRILLY	MERCREDI	
LEAZ	JEUDI	
LELEX / MIJOUX	LUNDI (hors saison) LUNDI et VENDREDI (Vacances de Noël) LUNDI, MERCREDI et VENDREDI (Vacances de Février)	
ORNEIX	LUNDI	MARDI
PERON	JEUDI	JEUDI
POUGNY	JEUDI	JEUDI
PREVESSIN-MOENS - (secteur 1) centre-ville + immeubles du centre-ville - (secteur 2) immeubles (hors centre-ville) - (secteur 2) habitat pavillonnaire (hors centre-ville)	MARDI et VENDREDI MARDI et VENDREDI MARDI	MARDI MARDI
SAINT GENIS POUILLY - (secteur 1) centre-ville + immeubles du centre-ville - (secteur 2) immeubles (hors centre-ville) - (secteur 2) habitat pavillonnaire (hors centre-ville)	MARDI et VENDREDI MARDI et VENDREDI MARDI	JEUDI JEUDI
SAINT JEAN DE GONVILLE	JEUDI	
SAUVERNY	MERCREDI (y compris les Génévriers)	MERCREDI
SEGNY	MERCREDI	MERCREDI
SERGY	VENDREDI	JEUDI
THOIRY	JEUDI	MARDI
VERSONNEX	MERCREDI (sauf les Génévriers)	MERCREDI
VESANCY	LUNDI	



Calendrier de collecte 2021

Aiguilles, seringues, stylos diabétiques... ne les jetez pas à la poubelle !

**attention changement de lieu*

Divonne-les-Bains - Place Perdtemps

mercredi 6 janvier 2021	10 h 30 - 12h 30
lundi 12 avril 2021	10 h 30 - 12h 30
mardi 6 juillet 2021	10 h 30 - 12h 30
jeudi 28 octobre 2021	10 h 30 - 12h 30

Péron - Place Saint-Antoine (Mairie)

vendredi 5 mars 2021	10 h 30 - 12h 30
vendredi 4 juin 2021	10 h 30 - 12h 30
vendredi 3 septembre 2021	10 h 30 - 12h 30
vendredi 3 décembre 2021	10 h 30 - 12h 30

Gex - *Parking du cimetière - avenue Perdtemps

mercredi 6 janvier 2021	14 h 30 - 16h 30
lundi 12 avril 2021	14 h 30 - 16h 30
mardi 6 juillet 2021	14 h 30 - 16h 30
jeudi 28 octobre 2021	14 h 30 - 16h 30

Saint-Genis-Pouilly - *Parking arrière

Centre Culturel Jean Monnet - 11 Rue de Gex

vendredi 29 janvier 2021	10 h 30 - 12h 30
vendredi 23 avril 2021	10 h 30 - 12h 30
vendredi 6 août 2021	10 h 30 - 12h 30
vendredi 5 novembre 2021	10 h 30 - 12h 30

Ferney-Voltaire - Parking Calas

(Entre Mairie et école)

vendredi 29 janvier 2021	14 h 30 - 16h 30
vendredi 23 avril 2021	14 h 30 - 16h 30
vendredi 6 août 2021	14 h 30 - 16h 30
vendredi 5 novembre 2021	14 h 30 - 16h 30



Certaines pharmacies effectuent également la collecte de ces déchets. Renseignez-vous auprès de votre pharmacien.

Pour plus d'informations :

Communauté d'agglomération du Pays de Gex
Tél. 04.50.99.12.01 – www.monservicedechets.com

